

La mobilité sociale au Québec

par Denis Laroché

Faits saillants	166
Introduction	167
Les aspects méthodologiques	168
L'évolution des catégories socio-économiques entre 1971 et 1991	172
La mobilité professionnelle intergénérationnelle	176
La mobilité intergénérationnelle comparée	197
Conclusion	202
Bibliographie	202

Faits saillants

- L'analyse de la mobilité sociale compare la situation des répondants avec celle de leur père afin de décrire les mouvements des individus entre les catégories sociales d'une population. Dans le cas des hommes, les répondants d'une catégorie donnée ont en général une probabilité nettement plus grande que l'ensemble des répondants de se situer dans la même catégorie que celle où se trouvait leur père. Dans la plupart des catégories professionnelles, on relève un taux de transmission de la position entre le père et le répondant supérieur à 25 %; seule la catégorie des « cols blancs non qualifiés » et celle des « exploitants ou ouvriers agricoles » (9,5 %) présentent des taux moindres.
- Pour la majorité des femmes, la position professionnelle du père ne constitue généralement pas un facteur aussi prépondérant de leur statut social. La structure générale des emplois féminins, fortement orientée vers les emplois de cols blancs, paraît constituer un facteur tout aussi déterminant de la distribution des répondantes entre les diverses catégories professionnelles. Par contre, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas d'établir avec précision la mobilité sociale des femmes par rapport à la situation professionnelle de leur mère.
- Chez les hommes, les cols bleus qualifiés se recrutent à 82,3 % dans l'univers des cols bleus défini au sens large, contre environ 85,5 % dans le cas des cols bleus non qualifiés. Les femmes « cols bleus non qualifiés » se recrutent à raison de 85,2 % chez des femmes dont le père appartenait également à l'univers des cols bleus. La catégorie des femmes « cols blancs qualifiés » rassemble des femmes dont le père était col bleu, au sens large, dans une proportion de 72,8 %, alors que celle des femmes « cols blancs non qualifiés » regroupe des femmes dont le père était col bleu dans une proportion de 71,0 %.
- On observe une mobilité ascendante chez 48,5 % des hommes; il s'agit en général d'une mobilité de faible portée, alors que la moitié des cas d'ascension ne dépasse pas 2 échelons. La mobilité descendante est moins fréquente et ne touche que 24,3 % des hommes; dans près de 75 % des cas, il s'agit d'une régression limitée à 1 ou 2 échelons. Par ailleurs, 58,8 % des femmes présentent une mobilité ascendante; cette proportion s'avère nettement plus élevée que chez les hommes.
- Au moins deux principes différents semblent à l'oeuvre pour régir les déplacements des individus dans les tables de mobilité sociale. Le principe de proximité veut que certains individus aient tendance à se déplacer vers des situations sociales relativement « proches » de leurs origines sociales. Par ailleurs, le principe de l'ascension sociale veut que certains individus gravissent un nombre élevé d'échelons pour arriver au sommet de la hiérarchie sociale ou s'en approcher. Dans ce second groupe, autant chez les hommes que les femmes, la proportion des détenteurs d'un diplôme de niveau collégial ou d'une scolarité universitaire s'avère nettement plus élevée.

La mobilité sociale au Québec

Introduction

Le Québec a connu une mutation profonde de ses structures économiques et sociales au cours du XX^e siècle. D'une économie caractérisée par l'agriculture et l'exploitation des matières premières, il est passé dans la première moitié du siècle à une économie axée sur la production industrielle et manufacturière. Depuis l'avènement de la Révolution tranquille, la tertiarisation des activités constitue le fait marquant de l'évolution de l'économie.

Ces changements se sont accompagnés d'une transformation de la structure des occupations et des professions. Les hommes et les femmes maintenant à la retraite auront vu ainsi, en l'espace d'une vie, une population formée d'agriculteurs et d'ouvriers se convertir peu à peu en une main-d'oeuvre composée en grande partie de travailleurs du secteur des services, de l'éducation, de la santé ou des services sociaux.

On peut s'interroger sur certains aspects d'un tel processus et se demander, notamment, quels sont les effets sur les statuts sociaux de ces transformations économiques? Peut-on décrire la hiérarchie sociale qui en résulte comme le fait d'une société dotée d'une structure sociale « ouverte », où l'enfant d'un manoeuvre a les mêmes possibilités que celui d'un cadre supérieur de gravir tous les échelons de la réussite pour devenir P.D.G.?

La question de la mobilité sociale vise donc à comprendre le mouvement des individus d'une catégorie sociale à l'autre. Les tables de mobilité sociale permettent d'établir quelles sont les chances d'atteindre un statut social donné dans la société en fonction de l'origine des individus. Ces tables nous permettent enfin de préciser si les mouvements des individus d'une catégorie à l'autre sont caractéristiques d'une structure sociale « ouverte » ou si ces déplacements sont d'origine « structurelle » et résultent des transformations économiques.

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail ajoute une nouvelle dimension à cette interrogation sur la mobilité sociale. Les caractéristiques de la mobilité sociale sont-elles comparables pour les hommes et pour les femmes ou existe-t-il des mécanismes de mobilité sociale qui sont propres aux femmes?

Le problème de la mesure de la mobilité sociale fera l'objet d'une courte présentation méthodologique, suivie d'une section sur l'évolution des catégories socio-économiques au cours des deux dernières décennies au Québec. Une troisième section portera sur la mobilité sociale ou intergénérationnelle, alors qu'une dernière partie permettra de comparer la situation de la mobilité sociale au Québec avec celle du Canada de même que la situation au Québec en 1986 et en 1994.

Les aspects méthodologiques

La définition et la mesure de la mobilité sociale

L'analyse de la mobilité sociale permet de décrire les mouvements des individus entre les catégories sociales d'une société (Creese, Guppy et Meissner, 1991, p. 21). Mais comment peut-on mesurer le statut social de quelqu'un? Dans les sociétés basées sur les castes ou les ordres, la question ne fait guère problème puisque le statut social est conféré par la naissance et le rang de la naissance. Le statut social est avant tout héréditaire, les aléas de la naissance (sexe, caractère légitime et rang de la naissance) déterminant en grande partie le potentiel de transmission du statut social des parents à leur progéniture (Merllié et Prévot, 1991, p. 13).

Dans les sociétés industrielles modernes, la situation professionnelle des individus détermine, plus que toute autre caractéristique, la position et le statut occupés dans la hiérarchie sociale. En conséquence, la mobilité professionnelle ou occupationnelle constitue l'un des indicateurs les plus précis de la mobilité sociale (H. McRoberts, dans Boyd *et al.*, 1985, p. 72; Merllié et Prévot, 1991, p. 23; Cuin, 1993, p.113; Merllié, 1994, p. 55, 63).

En prenant la profession de ses parents comme référence, il est possible d'établir dans quelle mesure un individu réussit à progresser dans l'échelle sociale au cours de son existence. Il s'agit alors de mesurer la différence de statut professionnel entre l'emploi occupé par le répondant au moment de l'enquête et celui de ses parents à une époque donnée de leur vie. L'ascension ou la régression professionnelle qui en résulte sera dite mobilité sociale ou intergénérationnelle. La mobilité dite intergénérationnelle permet ainsi de préciser dans quelle mesure la profession des répondants est associée à l'occupation de leurs parents.

Pour effectuer de telles analyses, il faut disposer d'instruments de mesure du statut social capables d'établir une hiérarchie entre les différentes professions. La définition « d'échelles de prestige », construites au moyen d'enquêtes auprès d'un échantillon de répondants chargés de hiérarchiser un ensemble de professions en fonction de leur prestige (Merllié et Prévot, 1991, p. 33; Cuin, 1993, p. 113; Merllié, 1994, p. 186-190), constitue l'une des principales techniques employées pour atteindre ce résultat.

La classification Pineo-Porter-McRoberts (PPM)

La classification Pineo, Porter et McRoberts (PPM) trouve son origine dans une enquête réalisée en 1965 par John Porter et Peter Pineo en vue de classer 204 professions en fonction du prestige ou du statut social (*social standing*) qui leur est attribué. Les résultats obtenus ont permis d'établir une échelle de la « position sociale » associée aux diverses occupations; cette échelle comportait alors neuf catégories socio-économiques (Pineo et Porter, 1967, p. 29).

En 1977, une nouvelle échelle était proposée pour classer les 486 « professions de base » de la *Classification canadienne descriptive des professions* (CCDP), introduite par Statistique Canada lors du recensement de 1971. À cette occasion, une équipe, formée de quatre sociologues, a réparti ces professions de base entre 16 catégories socio-économiques pour constituer une nouvelle échelle qui prend le nom de classification Pineo-Porter-McRoberts (PPM). Les résultats de l'enquête de 1965 ont servi à vérifier la cohérence de la classification en fonction de l'augmentation du prestige social d'une catégorie à l'autre (Pineo, Porter et McRoberts, 1977, p. 98). Le classement hiérarchique, ainsi obtenu pour l'échelle PPM77, comprend 16 catégories socio-économiques, allant de la plus haute (les travailleurs autonomes membres d'une profession libérale) à la moins élevée (ouvriers agricoles).

Tableau 6.1

Différentes formes de la classification Pineo-Porter-McRoberts des professions

Classification PPM à sept catégories	Classification PPM modifiée à dix catégories ¹	Classification PPM de 1985 à 16 catégories ¹
1. Cadres supérieurs/ professions libérales	1. Cadres supérieurs	3. Cadres supérieurs
	2. Membres d'une profession libérale	1. Membres d'une profession libérale (travailleurs autonomes)
		2. Membres d'une profession libérales (salariés)
2. Cadres intermédiaires/ semi-professionnels	3. Cadres intermédiaires	6. Cadres intermédiaires
	4. Semi-professionnels/ techniciens	4. Semi-professionnels
		5. Techniciens
3. Cols blancs qualifiés	5. Cols blancs de niveau supérieur	7. Surveillants
		9. Employés de bureaux qualifiés, vendeurs qualifiés et employés qualifiés du secteur des services.
4. Cols bleus qualifiés	6. Cols bleus de niveau supérieur	8. Contremaîtres
		10. Travailleurs des métiers spécialisés
5. Cols blancs non qualifiés	7. Cols blancs de niveau inférieurs	12. Employés de bureau, vendeurs et employés du secteur des services de spécialisation moyenne
		14. Employés de bureau non qualifiés, vendeurs non qualifiés et employés non qualifiés du secteur des services
6. Cols bleus non qualifiés	8. Cols bleus de niveau inférieur	13. Travailleurs manuels de spécialisation moyenne
		15. Travailleurs manuels non qualifiés
7. Exploitants ou travailleurs agricoles	9. Exploitants agricoles	11. Exploitants agricoles
	10. Travailleurs agricoles	16. Travailleurs agricoles

1. Ces deux formes de la classification PPM sont présentées dans Creese, William, Neil Guppy et Martin Meissner, 1991, *Mobilité ascendante et descendante au Canada*, Cat. 11-612F, Statistique Canada, Ottawa.

Une mise à jour de l'échelle PPM a été présentée en 1985 (tableau 6.1) par Pineo pour tenir compte des changements apportés en 1980 par Statistique Canada à la nomenclature des professions de la CCDP pour constituer la *Classification type des professions* (CTP) en vue du recensement de 1981 (Pineo, 1985, p. 1). Avec la définition de l'échelle PPM85, certaines professions ont changé de catégorie socio-économique; en outre, des professions nouvelles ont fait leur apparition.

L'échelle PPM, par le caractère ordinal de ses catégories, permet de combiner des catégories socio-économiques contiguës pour obtenir une échelle susceptible de compter, à titre d'exemple, dix, sept ou cinq catégories. Lors de l'*Enquête sociale générale* réalisée en 1986, Statistique Canada a utilisé une version révisée et condensée de l'échelle PPM85, réduite à 10 catégories socio-économiques (tableau 6.1) disposées de la catégorie la plus élevée, regroupant les cadres supérieurs, à la catégorie la plus basse, constituée des travailleurs agricoles (Creese, Guppy et Meissner, 1991, p. 35). C'est à partir de cette échelle PPM85 révisée que seront définies les catégories socio-économiques employées dans cette analyse.

L'indice Blishen-Carroll-Moore (BCM)

La classification PPM constitue avant tout une échelle ordinale regroupant, sans autre forme de hiérarchie, des professions à l'intérieur d'un nombre plus ou moins grand de catégories; mais elle ne permet pas d'établir une distance numérique entre deux occupations précises. On peut alors recourir à un deuxième indicateur, l'indice Blishen, Carroll, Moore (BCM) qui est dérivé en partie de l'indice PPM mais qui prend également en compte le degré de scolarité et le niveau de revenu des personnes exerçant une profession (Blishen, Carroll, Moore, 1987, p. 470). L'indice Blishen assigne une valeur numérique à chacune des professions de la CTP.

La dernière révision de l'indice BCM repose sur les données du recensement de 1981 : l'indice présente une moyenne de 42,74 pour 514 professions avec un écart-type de 13,28. Ce sont les dentistes (profession de base 3113) qui occupent le sommet de l'indice avec une valeur de 101,74, alors que les livreurs et vendeurs de journaux (profession de base 5143) présentent la valeur la plus basse avec 17,81 (Blishen, Carroll et Moore, 1987, p. 470).

La source des données et les contraintes imposées par la taille de l'échantillon

Les données utilisées pour dresser ce bref portrait de la mobilité sociale au Québec proviennent de deux enquêtes réalisées par Statistique Canada dans le cadre de l'*Enquête sociale générale* (ESG). Dans le cas de la première enquête, réalisée en 1986, sur un total de 5 305 répondants, un sous-échantillon de 1 272 hommes et de 1 061 femmes âgés de 25 à 64 ans a été constitué pour établir certains indicateurs de la mobilité sociale au Québec.

Dans le cas de la deuxième enquête, réalisée en 1994, le nombre de répondants éligibles pour établir la table de mobilité sociale se limite à 466 hommes et à

428 femmes. Aussi, les tableaux de mobilité les plus détaillés seront produits à partir de l'enquête de 1986, alors que l'enquête de 1994 permettra d'apporter un complément d'information.

L'échelle PPM de 1985 comporte 16 catégories socio-économiques. Il faudrait un échantillon d'une taille immense pour produire des tables de mobilité fiables pour un aussi grand nombre de catégories. Le tableau 6.1 présente une version révisée de l'échelle PPM, comportant dix catégories socio-économiques, employée par Statistique Canada pour analyser la mobilité dans l'ensemble du Canada, à partir des données recueillies lors de l'*Enquête sociale générale* de 1986.

Ce nombre de catégories s'avère encore trop élevé pour la taille de l'échantillon disponible pour le Québec. Aussi, une échelle réduite à sept catégories socio-économiques permet de tirer parti de l'échantillon de 1986; ultérieurement, une échelle ramenée à cinq catégories rendra possible l'analyse de la mobilité sociale au Québec avec les données de l'enquête de 1994.

Tableau 6.2

Valeur moyenne de l'indice BCM, nombre moyen d'années de scolarité et revenus moyens chez les personnes en emploi au cours de l'année précédant l'enquête, selon la classification PPM à sept catégories et selon le sexe, Québec et Canada, 1986

Catégorie professionnelle des répondants	Québec			Canada		
	Indice BCM	Scolarité	Revenu	Indice BCM	Scolarité	Revenu
Hommes						
1. Cadres supérieurs/ professions libérales	66	14,8	35 394	66	14,9	36 149
2. Cadres intermédiaires/ semi-professionnels	53	13,5	26 978	52	13,2	28 828
3. Cols blancs (qualifiés)	45	12,3	29 456	46	12,6	29 472
4. Cols bleus (qualifiés)	43	10,3	23 468	43	11,3	25 944
5. Cols blancs (non qualifiés)	32	11,8	19 106	32	11,9	16 866
6. Cols bleus (non qualifiés)	31	9,7	17 822	31	10,6	17 409
7. Exploitants/ouvriers agricoles	26	10,4	11 313	26	10,5	16 877
Femmes						
1. Cadres supérieurs/ professions libérales	64	14,2	23 066	64	14,6	24 270
2. Cadres intermédiaires/ semi-professionnels	53	13,7	17 644	52	13,7	19 170
3. Cols blancs (qualifiés)	43	12,6	16 451	42	12,8	16 463
4. Cols bleus (qualifiés)	37	11,1	16 293	37	11,7	16 280
5. Cols blancs (non qualifiés)	31	11,3	10 495	31	11,8	9 463
6. Cols bleus (non qualifiés)	29	9,3	12 126	29	10,3	10 402
7. Exploitants/ouvriers agricoles	25	12,3	8 734	26	12,8	8 337

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

Le tableau 6.2 présente les valeurs moyennes de l'indice Blishen pour chacune des sept catégories de professions de la classification révisée PPM chez les personnes en emploi au cours de l'année précédant l'enquête réalisée en 1986, ainsi que le niveau moyen de scolarité et le niveau moyen de revenu pour le Québec et pour le Canada. Les indices BCM et les niveaux de scolarité de chaque niveau de profession sont virtuellement identiques pour le Canada et le Québec, alors qu'il se trouve des différences parfois substantielles entre les niveaux moyens de revenus. Cependant, on constate que les échelles PPM et BCM produisent une hiérarchie des professions qui est convergente.

L'évolution des catégories socio-économiques entre 1971 et 1991

Entre 1971 et 1991, les différentes catégories socio-économiques ont connu une transformation considérable au Québec. Cette mutation découle de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et de la tertiarisation progressive de l'économie au cours de ces deux décennies. Pour mieux comprendre le contexte qui sous-tend le phénomène de la mobilité sociale, il importe de considérer comment ont évolué les effectifs et les parts relatives des différentes catégories socio-économiques au cours de ces deux dernières décennies.

Le tableau 6.3 présente, à partir de divers recensements, l'évolution qui a marqué les catégories socio-économiques pour les hommes et les femmes entre 1971 et 1991 au Québec. Les statistiques relatives aux diverses catégories socio-économiques ne constituent pas une série parfaitement cohérente pour décrire l'évolution survenue au cours de cette période. En raison de l'utilisation de deux échelles PPM, les statistiques des recensements 1971 et de 1981 sont présentées avec la classification PPM77, alors que les statistiques des recensements de 1981, 1986 et 1991 sont basées sur la classification PPM85. La section suivante apporte des précisions sur les différences les plus importantes entre ces deux classifications. Malgré la rupture de continuité découlant de la modification de la classification, cette série fait bien ressortir l'ampleur de l'évolution des diverses catégories professionnelles au cours des deux dernières décennies.

Les différences entre les échelles PPM de 1977 et de 1985

Le tableau 6.3 permet de mieux situer l'importance des différences entre les deux classifications. Lors du recensement de 1981, Statistique Canada a saisi les données des professions selon les définitions de la CCDP de 1971 et selon celles de la CTP de 1980. Les différences entre les deux classifications ne permettent pas d'obtenir le même total pour la population active expérimentée en 1981 (Statistique Canada, recensement 1981, cat. 92-920 et cat. 92-917). Dans le tableau 6.3, les données du recensement de 1981 ont été présentées avec les échelles PPM77 et PPM85. Pour la plupart des échelons de la classification PPM à sept catégories, les différences entre la classification basée sur l'échelle de 1977 et celle de 1985 ne

Tableau 6.3

Tableau des catégories socio-économiques, selon l'année de recensement, population active expérimentée, Québec, classifications PPM 1977 et 1985 à sept catégories³

Catégorie professionnelle	Année de recensement				
	1971 ¹	1981 ¹	1981 ²	1986 ²	1991 ²
Hommes	1 322 400	1 742 000	1 730 130	1 739 215	1 839 555
1- Cadres sup./prof. lib. n	141 075	203 000	195 580	212 045	228 290
2- Cadres int/semi-prof. n	104 000	193 000	237 815	262 365	323 135
3. Cols blancs qualifiés n	143 460	177 000	132 335	115 210	120 145
4. Cols bleus qualifiés n	281 455	374 000	365 090	352 815	358 470
5. Cols blancs non-qualifiés n	173 675	205 000	214 010	224 760	237 695
6. Cols bleus non-qualifiés n	417 275	532 000	528 105	515 330	525 985
7. Exploitants ou trav. agr. n	61 460	58 000	57 195	56 690	45 835
Femmes	625 245	1 122 000	1 114 040	1 237 325	1 447 725
1- Cadres sup./prof. lib. n	69 065	112 000	109 645	136 710	166 750
2- Cadres int/semi-prof. n	57 930	140 000	152 570	200 180	269 755
3. Cols blancs qualifiés n	137 935	270 000	252 235	268 450	295 795
4. Cols bleus qualifiés n	21 095	21 000	20 695	39 490	38 575
5. Cols blancs non-qualifiés n	215 335	375 000	376 740	408 020	478 510
6. Cols bleus non-qualifiés n	109 650	192 000	190 105	169 220	184 770
7. Exploitants ou trav. agr. n	14 235	12 000	12 050	15 255	13 570
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1- Cadres sup./prof. lib. %	10,7	11,7	11,3	12,2	12,4
2- Cadres int/semi-prof %	7,9	11,1	13,7	15,1	17,6
3. Cols blancs qualifiés %	10,8	10,2	7,6	6,6	6,5
4. Cols bleus qualifiés %	21,3	21,5	21,1	20,3	19,5
5. Cols blancs non-qualifiés %	13,1	11,8	12,4	12,9	12,9
6. Cols bleus non-qualifiés %	31,6	30,5	30,5	29,6	28,6
7. Exploitants ou trav. agr. %	4,6	3,3	3,3	3,3	2,5
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1- Cadres sup./prof. lib. %	11,0	10,0	9,8	11,0	11,5
2- Cadres int/semi-prof %	9,3	12,5	13,7	16,2	18,6
3. Cols blancs qualifiés %	22,1	24,1	22,6	21,7	20,4
4. Cols bleus qualifiés %	3,4	1,9	1,9	3,2	2,7
5. Cols blancs non-qualifiés %	34,4	33,4	33,8	33,0	33,1
6. Cols bleus non-qualifiés %	17,5	17,1	17,1	13,7	12,8
7. Exploitants ou trav. agr. %	2,3	1,1	1,1	1,2	0,9

1. Classification PPM de 1977, d'après Pineo P., J. Porter et H. McRoberts, 1977, *The 1971 Census and the Socioeconomic Classification of Occupations*.

2. Classification PPM de 1985, d'après Peter C. Pineo, 1985, *Revisions of the Pineo-Porter-McRoberts Socioeconomic Classification of Occupations for the 1981 Census*.

3. Pour l'année 1981, Statistique Canada a saisi les données sur les professions selon les définitions de la CCDP de 1971 et selon celles de la CTP de 1980. Les différences entre les deux classifications ne permettent pas d'obtenir le même total pour la population active expérimentée en 1981. (Voir Statistique Canada, cat. 92-920, p. V).

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, 1971, 1981, 1986, 1991.

sont pas considérables, mais les quelques écarts qui les différencient doivent néanmoins être soulignés pour mieux comprendre l'évolution survenue entre 1971 et 1981.

La différence principale dans les statistiques pour l'année 1981 découle de la réduction considérable survenue dans la catégorie des « cols blancs qualifiés » et plus précisément chez les « surveillants » (voir la classification PPM85 à 16 catégories au tableau 6.1) avec l'introduction de l'échelle PPM de 1985. Cette réduction est particulièrement importante dans le cas des hommes. La catégorie des « surveillants » comprend environ 45 000 emplois de moins selon la nouvelle classification PPM de 1985; ce changement est responsable pour l'essentiel de la différence négative de 44 665 observée entre les deux classifications chez les « cols blancs qualifiés » au tableau 6.3 pour l'année 1981.

Les emplois retirés à la catégorie des « surveillants » dans l'échelle PPM85 se retrouvent pour la plupart dans la catégorie des « cadres intermédiaires ». En effet, selon la classification de 1985, les « cadres intermédiaires » chez les hommes comptent 43 000 emplois de plus; cette différence se répercute presque intégralement dans la catégorie « cadres intermédiaires/semi-professionnels » de l'échelle à sept catégories (tableau 6.3). Faute d'étude détaillée des transferts entre les « surveillants » et les « cadres intermédiaires » découlant des modifications apportées par Statistique Canada aux définitions apportées aux professions lors de l'introduction de la CTP de 1980, on ne peut affirmer que tous les emplois auparavant classés comme « surveillants » se retrouvent dans la catégorie « cadres intermédiaires ». Mais selon Pineo, c'est nettement le cas en ce qui concerne l'important groupe occupationnel des gérants dans les commerces de détail, les chaînes de magasins ou les supermarchés (Pineo, 1985, p. 5).

Chez les femmes, on retrouve le même phénomène, mais sous une forme atténuée. Le groupe des « surveillantes » compte 16 000 travailleuses de moins avec l'échelle PPM85; le groupe des « cadres intermédiaires » compte plus de 12 000 employées additionnelles avec la classification PPM de 1985, différence que l'on retrouve à la catégorie des « cadres intermédiaires/semi-professionnelles » (tableau 6.3). Cette différence explique la plus grande part de l'écart observé chez les femmes « cols blancs qualifiés » au tableau 6.3 entre les deux échelles PPM pour l'année 1981.

Ces écarts ne sont pas les seuls que l'on retrouve entre les deux versions de l'échelle PPM pour l'année 1981. Cependant, si l'on utilise la classification à sept catégories, les transferts de professions d'une catégorie à l'autre s'annulent mutuellement dans la plupart des autres cas, de sorte que les différences entre les deux versions sont de moindre importance.

L'évolution des catégories socio-économiques entre 1971 et 1991

Plusieurs changements susceptibles de modifier l'importance relative des diverses catégories socio-économiques au Québec se sont produits durant la période

écoulée entre 1971 et 1991. Ce contexte sous-tend en grande partie la mobilité sociale que les enquêtes réalisées en 1986 et en 1994 par Statistique Canada visent à mesurer. Une fois les différences entre les échelles PPM de 1977 et de 1985 bien établies, il devient possible de considérer l'évolution des catégories socio-économiques survenue au Québec entre 1971 et 1991.

Entre 1971 et 1991, on observe chez les hommes une hausse marquée de l'effectif de la catégorie des « cadres intermédiaires/semi-professionnels » dont la part relative dans la population active passe de 7,9 % en 1971 à 17,6 % en 1991 (tableau 6.3). Une partie de cette augmentation s'explique par les différences entre les classifications PPM77 et PPM85 découlant des changements apportés à la définition des professions par Statistique Canada, mais l'augmentation réelle de la part des « cadres intermédiaires/semi-professionnels » n'en demeure pas moins considérable et paraît approcher les 8 points de pourcentage. La seule autre catégorie qui fait l'objet d'une augmentation de sa part relative entre 1971 et 1991 est celle des « cadres supérieurs/professions libérales » qui passe de 10,7 % en 1971 à 12,4 % en 1991, une augmentation réelle se situant aux environs de 2 points de pourcentage, attribuable aux changements apportés aux catégories de l'échelle PPM.

La part relative de toutes les autres catégories socio-économiques est en régression au cours de ces deux décennies. La diminution la plus prononcée apparaît dans la catégorie des « cols blancs qualifiés » qui passent de 10,8 % de l'effectif total en 1971 à 6,5 % en 1991; traduite en termes de l'échelle PPM de 1985, la baisse réelle se situe entre 1,5 et 2 points de pourcentage. La diminution de la part relative de chacune des autres catégories socio-économiques semble du même ordre.

Chez les femmes, la transformation de la part relative des catégories socio-économiques suit, à certains égards, une évolution semblable à celle observée chez les hommes. C'est le cas de la hausse de la part relative des « cadres intermédiaires/semi-professionnelles » et de celle des « cadres supérieures/professions libérales ». Cette transformation est d'autant plus remarquable que cette hausse de la part relative observée dans ces deux catégories survient parallèlement à une forte hausse de l'effectif des femmes sur le marché du travail.

Par ailleurs, on assiste à une légère baisse de la part des « cols blancs qualifiés », mais contrairement à ce qui se produit chez les hommes, cette baisse de la part relative de la catégorie dans l'effectif total s'accompagne d'une hausse substantielle de l'effectif de la catégorie. Les « cols bleus qualifiés » demeurent une catégorie dont la part relative reste stable et très modeste même si leur effectif a légèrement augmenté au cours de ces deux décennies. La part des « cols blancs non qualifiés » est demeurée à peu près stable, malgré une croissance substantielle de leur effectif.

C'est la catégorie des « cols bleus non qualifiés » qui enregistre la baisse la plus substantielle de sa part relative dans l'effectif des femmes sur le marché du travail. La part relative de cette catégorie est passée de 17,1 % en 1981 à 12,8 % en 1991;

en termes réels, le recul de cette catégorie approche les 5 points de pourcentage. Cependant, l'effectif de cette catégorie, qui paraît avoir augmenté de manière substantielle entre 1971 et 1981, s'est maintenu à peu près stable entre 1981 et 1991.

En somme, en 1991, les femmes comptent 50,5 % de leur effectif dans les trois premières catégories de la classification PPM à sept catégories ou dans les cinq catégories les plus élevées de la classification PPM à dix catégories de Statistique Canada. Par contre, les hommes ne comptent que 36,5 % de leur effectif total dans les mêmes catégories. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que l'effectif féminin est supérieur à l'effectif masculin de ces mêmes catégories, soit respectivement 732 000 femmes contre 672 000 hommes pour un ratio de 1,09, alors que le ratio de l'effectif féminin total sur l'effectif masculin n'atteint que 0,79 en 1991.

En 1971, la proportion de l'effectif féminin dans les trois premières catégories socio-économiques était de 42,4 % contre 29,4 % chez les hommes. Cependant, le ratio de l'effectif féminin de ces trois catégories sur l'effectif masculin des mêmes catégories n'était que de 0,68, alors que l'effectif féminin de ces trois catégories était de 265 000 contre 389 000 dans le cas des hommes. Sur cette période de 20 ans, les femmes ont augmenté de 176 % leur effectif dans les trois premières catégories, alors que chez les hommes cette augmentation n'a été que de 73 % environ. Il faut donc s'attendre à ce que la mobilité sociale des femmes soit nettement supérieure à celle des hommes ou qu'elle présente des caractéristiques tout à fait particulières.

La mobilité professionnelle intergénérationnelle

Cette section présente des estimations de la mobilité professionnelle survenue entre les répondants âgés de 25 à 64 ans en 1986 et leurs parents. À cette fin, seules seront prises en compte les observations portant sur les répondants dont l'occupation principale au cours des 12 mois précédant l'enquête aura consisté à exercer un emploi et qui auront pu établir avec précision l'occupation de leur père quand ils avaient eux-mêmes l'âge de 15 ans.

La comparaison de la mobilité professionnelle entre les générations doit tenir compte du fait qu'un bon nombre de personnes peuvent connaître une certaine ascension professionnelle au cours de leur vie active. L'expression consacrée veut que l'on commence sa carrière au « bas de l'échelle » avant d'en gravir les différents échelons. Avant d'être ouvrier qualifié, ou contremaître ou même entrepreneur, un travailleur de la construction aura souvent commencé par être apprenti ou manoeuvre; avant d'être promu gérant dans une quincaillerie, il aura fallu commencer par être étalagiste ou commis-vendeur.

La comparaison s'effectue avec l'occupation du père au moment où le répondant avait déjà atteint l'âge de 15 ans. C'est donc dire que les pères des répondants, au moment où ils sont pris comme référence, avaient dans la plupart des cas dépassé l'âge de 35 ou même de 40 ans. En conséquence, si l'on retenait tous les répondants de 15 ans et plus dont l'occupation principale a consisté à occuper un

emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête, il y aurait un certain risque de biaiser la mesure de l'ampleur de la mobilité. D'une part, une proportion significative des répondants seront moins âgés que les pères pris comme référence, et d'autre part, l'occupation des répondants les plus jeunes a de bonne chance de constituer un emploi d'insertion marquant l'étape initiale d'un parcours qui les conduira à un statut professionnel plus stable à un âge plus avancé.

Aussi, avons-nous pris le parti de ne retenir que les répondants âgés de 25 à 64 ans, de façon à éliminer de la comparaison une proportion aussi grande que possible des personnes nouvellement arrivées sur le marché du travail et n'ayant pas encore atteint un statut occupationnel stable. Comme le répondant précise la situation de son père au moment où il avait lui-même l'âge de 15 ans, la situation des pères couvre une période allant de 10 à 49 ans avant l'enquête. Ainsi, pour l'année 1986, la comparaison de la situation des répondants s'effectue avec celle des pères en emploi entre 1937 et 1976; pour l'année 1994, la situation des répondants est comparée avec celle des pères en emploi entre 1945 et 1984.

Cette sélection a pour effet de réduire quelque peu la taille de l'échantillon disponible pour réaliser les estimations; par contre, la mesure de la mobilité entre les générations s'en trouve améliorée. Après pondération, ces observations représentent 74,7 % de la population masculine et 50,1 % de la population féminine de 25 à 64 ans au Québec.

La proportion des répondants qui ont pu identifier la profession de leur mère s'est avérée trop faible pour pouvoir établir des estimations fiables de la mobilité professionnelle des répondants par rapport à leur mère. L'analyse de la mobilité professionnelle sera donc limitée à la mobilité des fils et des filles relativement à leur père.

La section suivante s'inspire d'une analyse de Statistique Canada sur la mobilité sociale basée sur les données recueillies lors de l'*Enquête sociale générale* de 1986 (Creese, Guppy et Meissner, 1991). L'analyse de Statistique Canada porte sur tous les groupes d'âge et couvre l'ensemble de la population canadienne. Les tables de mobilité y sont établies avec une classification PPM comportant dix catégories socio-économiques, alors que les tables présentées pour le Québec dans la section suivante reposent sur une classification PPM ramenée à sept ou cinq catégories.

Une mise en garde s'impose si l'on désire procéder à des comparaisons de la mobilité avec d'autres tables de mobilité basées sur les mêmes données ou sur des données similaires, mais comportant un nombre différent de catégories. Comme le soulignent Merllié et Prévot, « *la comparaison est affectée par les différences dans la taille relative des groupes... Les possibilités de mobilité sont fonction du nombre et de la taille relative des catégories... et la mobilité sera nécessairement plus importante, si on la décrit avec des catégories fines et nombreuses qu'avec des catégories moins nombreuses* » (Merllié et Prévot, 1991, p. 40).

La table des destinées

Les tableaux 6.4a et 6.4b constituent des tables des destinées avec respectivement sept et cinq catégories sociales. Ces tableaux indiquent la probabilité que les répondants ont d'appartenir à une catégorie professionnelle donnée, étant donné la catégorie professionnelle de leur père (Merlié et Prévot, 1991, p. 42). Il y a donc un dénominateur différent correspondant à chaque catégorie professionnelle des pères; la lecture des pourcentages obtenus se fait horizontalement en référence à la marge verticale ou au « total de la ligne ». À titre d'exemple, la table des destinées précise ce que sont devenus les fils dont le père faisait partie de la catégorie « cadres supérieurs/professions libérales ». La faible taille de l'échantillon n'a pas permis d'obtenir des estimations fiables pour toutes les cellules du tableau, mais il s'y trouve suffisamment d'éléments pour relever quelques observations intéressantes sur la transmission du statut professionnel au Québec.

Tableau 6.4a

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des destinées, classification à sept catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
	%							
Hommes								
1. Cadres sup./prof. lib.	32,6	31,0	--	13,7	--	--	--	100,0
2. Cadres int./semi-prof.	15,6	27,5	--	--	20,1	--	--	100,0
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	26,9	--	--	--	--	100,0
4. Cols bleus (qualifiés)	14,4	15,0	--	28,6	14,3	21,9	--	100,0
5. Cols blancs (non qualifiés)	21,3	--	--	--	--	22,6	--	100,0
6. Cols bleus (non qualifiés)	11,0	11,9	8,7	19,7	10,8	36,7	--	100,0
7. Expl. et trav. agricoles	12,9	7,7	--	28,7	--	29,1	9,5	100,0
Total	15,7	15,2	8,1	21,3	12,7	24,5	2,6	100,0
Femmes								
1. Cadres sup./prof. lib.	--	37,0	--	--	22,9	--	--	100,0
2. Cadres int./semi-prof.	22,0	--	--	--	36,4	--	--	100,0
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	--	--	43,1	--	--	100,0
4. Cols bleus (qualifiés)	11,3	18,3	20,5	--	32,4	15,0	--	100,0
5. Cols blancs (non qualifiés)	--	24,1	--	--	29,5	--	--	100,0
6. Cols bleus (non qualifiés)	9,7	12,3	19,6	--	37,5	17,4	--	100,0
7. Expl. et trav. agricoles	--	15,0	21,4	--	27,4	18,3	--	100,0
Total	12,2	18,3	19,7	--	33,1	13,7	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

La transmission du statut social entre les pères et les fils

La table des destinées nous permet d'observer un degré élevé de transmission de la position professionnelle entre les pères et les fils; c'est la situation qui survient lorsque le répondant est demeuré dans la même catégorie professionnelle (à ne pas confondre avec la profession proprement dite) que celle à laquelle appartenait son père. On peut observer de telles occurrences sur la diagonale principale allant du coin supérieur gauche au coin inférieur droit du tableau. Dans les tableaux 6.4a et 6.4b, les cellules sur cette diagonale ont été encadrées pour faciliter la lecture des résultats.

Dans la majorité des cas, on relève un taux de transmission de la position entre le fils et le père supérieur à 25 %; seule la catégorie des « cols blancs non qualifiés » et celle des « exploitants ou ouvriers agricoles » présentent des taux moindres (tableau 6.4a). Ce sont les répondants avec un père appartenant à la catégorie des « cols bleus non qualifiés » qui présentent le taux le plus élevé de transmission de la position professionnelle avec 36,7 %; viennent ensuite les hommes dont le père avait atteint l'échelon des « cadres supérieurs/professions libérales », avec un degré de transmission du statut professionnel atteignant 32,6 %.

Tableau 6.4b

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des destinées, classification à cinq catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)					
	1	2	3	4	5	Total
	%					
Hommes						
1. Cadres sup./prof. lib.	32,6	31,0	22,2	13,8	--	100,0
2. Cadres int./semi-prof.	15,6	27,5	21,6	34,9	--	100,0
3. Travailleurs qualifiés	15,4	14,8	33,7	34,6	--	100,0
4. Travailleurs non qualifiés	13,1	12,3	27,5	45,4	--	100,0
5. Expl. et trav. agricoles	12,9	7,7	33,4	36,5	9,5	100,0
Total	15,7	15,2	29,4	37,2	2,6	100,0
Femmes						
1. Cadres sup./prof. lib.	--	37,0	--	34,2	--	100,0
2. Cadres int./semi-prof.	22,0	--	--	39,4	--	100,0
3. Travailleurs qualifiés	12,1	18,5	22,1	47,1	--	100,0
4. Travailleurs non qualifiés	11,0	15,0	22,1	51,3	--	100,0
5. Expl. et trav. agricoles	--	15,0	25,5	45,7	--	100,0
Total	12,2	18,3	21,7	46,8	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

La table des destinées avec cinq catégories (tableau 6.4b), permet de vérifier que le taux de transmission le plus élevé entre le statut professionnel du père et celui du fils survient chez les travailleurs non qualifiés où il dépasse 45 %; chez les travailleurs qualifiés, le taux de transmission s'élève à 33,7 %.

La distribution des répondants entre les différentes catégories de profession ne se produit pas de manière aléatoire quand on prend en compte le statut professionnel de leur père. Tel serait le cas, si la distribution sur chacune des lignes des tableaux 6.4a ou 6.4b s'avérait la même que celle que l'on retrouve dans la marge horizontale ou à la ligne « Total », qui reflète la structure générale des professions dans l'économie pour l'ensemble des répondants. La probabilité qu'un répondant choisi au hasard se trouve dans une catégorie socio-économique donnée est influencée sensiblement par la catégorie socio-économique à laquelle appartient le père du répondant. Par exemple, la probabilité pour un fils dont le père appartient à la catégorie « cadres supérieurs/professions libérales » de se trouver dans la même catégorie professionnelle est plus de deux fois plus grande que cette probabilité pour l'ensemble des répondants, soit 32,6 % contre 15,7 %.

Les répondants dont le père était un col blanc qualifié ont une probabilité environ trois fois plus grande que l'ensemble des répondants (26,9 % contre 8,1 %) d'appartenir à la catégorie des « cols blancs qualifiés ». Même si le taux de transmission de la position professionnelle du père est faible chez les exploitants ou travailleurs agricoles, les fils dont le père oeuvrait dans le secteur agricole ont près de 4 fois plus de chances que l'ensemble des répondants d'oeuvrer dans une profession du secteur agricole (9,5 % contre 2,6 %).

La transmission du statut social entre les pères et les filles

Dans le cas des femmes, on remarque que les mécanismes de transmission de la position professionnelle par rapport au père fonctionnent différemment, ou du moins qu'ils doivent composer avec les caractéristiques spécifiques à la structure des emplois féminins. En effet, la lecture de la diagonale de la table des destinées (tableaux 6.4a et 6.4b) témoigne d'une absence révélatrice; les proportions que l'on y retrouve sont en général si faibles que la majorité des cellules sont demeurées vides. La transmission de la position professionnelle des pères aux filles est nettement plus faible que celle des pères à l'égard des fils dans la majorité des catégories socio-professionnelles, sauf dans la catégorie des « cols blancs non qualifiés » où cette proportion est supérieure (à défaut de pouvoir présenter une statistique fiable pour les hommes, disons que cette proportion est à peu près le double de celle observée chez les hommes).

Le faible degré de transmission de la position professionnelle entre les pères et les filles confère un caractère plus aléatoire à l'atteinte d'un statut professionnel donné chez les femmes. En effet, exception faite des filles dont le père appartient à la catégorie des « cadres supérieurs/professions libérales » ou à celle des « cols blancs qualifiés », les répondantes ont une probabilité assez comparable (entre 27,4 % et

37,5 %, mais se situant autour de 33 %) d'exercer une profession de la catégorie « cols blancs non qualifiés », quel que soit le statut professionnel du père. Le même phénomène se reproduit à plus petite échelle dans le cas des professions de « cols blancs qualifiés », alors que les filles, peu importe la catégorie professionnelle de leur père, ont une probabilité à peu près semblable (autour de 20 %) d'appartenir à cette catégorie. On notera également l'absence presque complète des femmes dans la catégorie des « cols bleus qualifiés ».

La segmentation des emplois entre les hommes et les femmes et la transmission du statut social

Pour la majorité des femmes, la position professionnelle du père ne semble généralement pas constituer le facteur prépondérant de leur appartenance professionnelle. La structure générale des emplois féminins, qui semble fortement orientée vers les emplois de cols blancs, paraît constituer un facteur tout aussi déterminant. Chez les femmes, 19,7 % des emplois appartiennent à la catégorie des « cols blancs qualifiés » contre 8,1 % chez les hommes; de plus, 33,1 % des femmes occupent des emplois de « cols blancs non qualifiés » contre 12,7 % dans le cas des hommes. Au total, 52,8 % des femmes occupent un emploi dans l'une ou l'autre des catégories de cols blancs contre 20,8 % des hommes.

La « segmentation » (Merllié et Prévot, 1991, p. 51) du marché des emplois, telle qu'on l'observe chez les femmes, s'accompagne d'un phénomène à peu près symétrique chez les hommes. On remarque une nette surreprésentation des hommes dans les emplois de « cols bleus qualifiés » (21,3 % pour les hommes, contre quelques points de pourcentage pour les femmes, le recensement de 1986 établissant cette proportion à 3,2 % au Québec) et dans les emplois de « cols bleus non qualifiés » (24,5 % pour les hommes contre 13,7 % pour les femmes). Au total, 45,8 % des emplois masculins se trouvent appartenir à la grande catégorie des cols bleus contre 15,7 % dans le cas des femmes.

En conséquence, la comparaison de la mobilité professionnelle des femmes par rapport à leur père incorpore dans l'analyse un biais découlant de la « segmentation » différentielle qui existe entre les emplois cols bleus et cols blancs chez les hommes, d'une part, et chez les femmes, d'autre part. Il est difficile de définir la portée précise d'un tel phénomène tant qu'il ne sera pas possible d'établir le même type de tableau relativement à la situation professionnelle des mères.

Égalité des chances ou transmission du statut social?

Un autre aspect de la mobilité se montre avec plus de relief, si l'on présente une table avec cinq catégories. Cette table est obtenue en regroupant la catégorie « col blanc qualifié » avec celle de « col bleu qualifié » pour constituer la catégorie « travailleur qualifié »; ensuite la catégorie des « travailleurs non qualifiés » est constituée en regroupant les « cols blancs non qualifiés » avec les « cols bleus non qualifiés ».

Les répondants dont le père appartient à la catégorie « cadre supérieur/profession libérale » ont 63,6 % des chances d'être soit « cadre supérieur/profession libérale » soit « cadre intermédiaire/semi-professionnel ». Par contre, ceux dont le père est « travailleur qualifié » n'ont que 30,2 % de chances d'accéder à l'une ou l'autre de ces catégories. Cette probabilité continue à diminuer pour se situer à 25,4 % si le père est classé comme travailleur non qualifié et à 20,6 % s'il est « exploitant/travailleur agricole ». Il est donc manifeste dans cet exemple que les chances de parvenir au sommet de la classification socio-économique sont distribuées de manière inégale.

Le même phénomène se produit chez les femmes au fur et à mesure que l'on se dirige vers les statuts socio-économiques les moins élevés dans l'échelle PPM. Les femmes dont le père appartenait à la catégorie « cadre supérieur/profession libérale » avaient, en 1986, environ 52,6 % des chances de faire partie de la catégorie « cadre supérieur/profession libérale » ou de celle de « cadre intermédiaire/semi-

Tableau 6.5a

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines, classification à sept catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
	%							
Hommes								
1. Cadres sup./prof. lib.	18,2	17,8	--	5,6	--	--	--	8,7
2. Cadres int./semi-prof.	7,6	13,8	--	--	12,1	--	--	7,6
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	18,3	--	--	--	--	5,5
4. Cols bleus (qualifiés)	23,1	24,9	--	33,8	28,4	22,4	--	25,1
5. Cols blancs (non qualifiés)	10,4	--	--	--	--	7,0	--	7,7
6. Cols bleus (non qualifiés)	21,1	23,5	32,3	28,0	25,6	45,1	--	30,2
7. Expl. et trav. agricoles	12,5	7,7	--	20,5	--	18,0	56,4	15,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes								
1. Cadres sup./prof. lib.	--	15,3	--	--	5,2	--	--	7,6
2. Cadres int./semi-prof.	14,1	--	--	--	8,6	--	--	7,8
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	--	--	8,1	--	--	6,2
4. Cols bleus (qualifiés)	27,4	29,7	30,9	--	29,1	32,5	--	29,7
5. Cols blancs (non qualifiés)	--	10,5	--	--	7,1	--	--	8,0
6. Cols bleus (non qualifiés)	21,0	17,8	26,4	--	30,0	33,6	--	26,5
7. Expl. et trav. agricoles	--	11,8	15,5	--	11,9	19,1	--	14,3
Total	100,0	100,0	100,0	--	100,0	100,0	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

professionnel ». Cette probabilité décroît avec chaque baisse d'échelon dans l'échelle socio-économique pour n'être que de 23,5 % chez les répondantes dont le père a été « exploitant/ travailleur agricole ».

Ainsi, il apparaît que les individus ne sont pas répartis entre les statuts socio-économiques selon un processus aléatoire mais que cette répartition résulte, pour une large part, d'une transmission du statut du père, plus marquée encore dans le cas des fils que dans celui des filles. Si le degré de transmission du statut du père est plus faible dans le cas des filles, c'est que la structure générale des emplois féminins paraît constituer un facteur important qui conditionne le statut professionnel atteint par les femmes.

La table des origines

Les tableaux 6.5a et 6.5b constituent des tables des origines comprenant sept ou cinq catégories socio-économiques. Ces tableaux indiquent la probabilité que les répondants ont d'avoir un père appartenant à une catégorie professionnelle donnée, étant donné leur catégorie professionnelle (Merllié et Prévot, 1991, p. 42). Dans la table des origines, l'analyse permet de préciser dans quelles catégories se recrute l'effectif actuel d'une catégorie professionnelle donnée.

Tableau 6.5b

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines, classification à cinq catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)					
	1	2	3	4	5	Total
	%					
Hommes						
1. Cadres sup./prof. lib.	18,2	17,8	6,6	3,3	--	8,7
2. Cadres int./semi-prof.	7,6	13,8	5,6	7,2	--	7,6
3. Travailleurs qualifiés	30,2	29,9	35,1	28,5	--	30,6
4. Travailleurs non qualifiés	31,5	30,7	35,4	46,2	--	37,8
5. Expl. et trav. agricoles	12,5	7,7	17,2	14,9	56,4	15,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes						
1. Cadres sup./prof. lib.	--	15,3	--	5,5	--	7,6
2. Cadres int./semi-prof.	14,1	--	--	6,6	--	7,8
3. Travailleurs qualifiés	35,5	36,3	36,6	36,1	--	35,9
4. Travailleurs non qualifiés	30,9	28,4	35,0	37,8	--	34,4
5. Expl. et trav. agricoles	--	11,8	16,8	14,0	--	14,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

À titre d'exemple, cette table précise dans quelles catégories sociales se recrutent les répondants, s'ils appartiennent à la catégorie des « cadres supérieurs/professions libérales ». Il y a donc un dénominateur différent correspondant à chaque catégorie professionnelle des répondants; la lecture des pourcentages obtenus se fait verticalement pour chacune des catégories des répondants.

Comme cadre d'analyse de ces tables, il faut se référer à la marge verticale, c'est-à-dire la colonne « Total » qui précise la distribution de l'ensemble des répondants en fonction de la catégorie professionnelle de leur père. On peut ensuite considérer chaque catégorie professionnelle, et déterminer si le recrutement des répondants dans une catégorie se distingue de celui de l'ensemble des répondants ou s'il présente des caractéristiques particulières par rapport aux autres catégories.

Dans le cas des hommes, la lecture de la diagonale principale indique que les répondants d'une catégorie donnée ont une probabilité nettement plus grande que l'ensemble des répondants d'avoir un père faisant partie de la même catégorie que celle à laquelle ils appartiennent. Ceci est particulièrement vrai chez les « exploitants/travailleurs agricoles » qui, dans une proportion de 56,4 %, se recrutent dans la même catégorie.

Pour leur part, les cols bleus se recrutent surtout chez les cols bleus (tableau 6.5a). À titre d'exemple, les « cols bleus qualifiés » proviennent à 33,8 % de la même catégorie et un autre 28 % provient des « cols bleus non qualifiés ». De plus, si l'on considère les exploitants ou les travailleurs agricoles comme une catégorie apparentée à celle des cols bleus, on constate que les cols bleus qualifiés se recrutent à 82,3 % dans l'univers des cols bleus ainsi défini au sens large. On observe également le même phénomène chez les « cols bleus non qualifiés » qui recrutent à l'interne 45,1 % de leur effectif et 22,4 % de leur effectif chez les « cols bleus qualifiés ». Si on ajoute les 18,0 % provenant des professions agricoles, environ 85,5 % des « cols bleus non qualifiés » se recrutent chez les cols bleus définis dans leur acception la plus large.

Si l'on se réfère au tableau 6.5b à cinq catégories, on remarque que les répondants des deux catégories les plus hautes ont une probabilité environ trois fois plus importante que les travailleurs qualifiés (c'est-à-dire 18,2 % et 17,8 % respectivement, contre 6,6 %) d'avoir un père faisant partie de la catégorie « cadres supérieurs/professions libérales ». Par rapport aux travailleurs non qualifiés, cette probabilité devient environ cinq fois plus grande (c'est-à-dire 18,2 % et 17,8 % respectivement, contre 3,3 %). Malgré tout, même ces catégories supérieures recrutent la majorité de leur effectif chez les catégories de cols bleus et des exploitants/travailleurs agricoles. Une telle situation reflète peut-être le fait que la constitution d'une classe moyenne constitue un phénomène relativement récent au Québec.

Chez les femmes, le recrutement est moins marqué par l'occupation du père que chez les hommes. Contrairement à ce qui se produit dans le cas des hommes, les cellules situées sur la diagonale principale ne permettent pas la publication des résultats, à cause de la faiblesse des effectifs qu'on y retrouve.

Cependant, de la même façon que chez les hommes, et si l'on considère que les exploitants ou travailleurs agricoles constituent une catégorie assimilable aux cols bleus, on constate que les femmes « cols bleus non qualifiés » se recrutent à raison de 85,2 % chez des femmes dont le père appartenait également à l'univers des cols bleus (tableau 6.4a). Par ailleurs, les femmes de l'une ou l'autre catégorie des cols blancs comptent des pères dont la majorité appartenait à la catégorie des cols bleus. En effet, la catégorie des femmes « cols blancs qualifiés » rassemble des femmes dont le père était col bleu, au sens large, dans une proportion de 72,8 %, alors que celle des femmes « cols blancs non qualifiés » regroupe des femmes dont le père était col bleu dans une proportion de 71,0 %.

Le tableau 6.5b, à cinq catégories, met en relief le fait que le recrutement des femmes devient relativement indépendant de la catégorie sociale, en ce sens que la proportion de travailleuses recrutées chez l'une ou l'autre des catégories ne varie pas beaucoup. Cependant, la proportion du recrutement réalisé chez les femmes dont le père est un travailleur non qualifié tend à augmenter quelque peu au fur et à mesure que l'on approche du bas de l'échelle socio-économique.

La mobilité sociale et la table des origines-destinées

Si la table des origines permet d'établir le degré de transmission de la position professionnelle, elle ne permet pas, en revanche, de mesurer la mobilité sociale dans son ensemble. Nous pouvons cependant transformer les tables de mobilité afin d'obtenir un autre type de tableau permettant d'atteindre ces résultats. Dans un tableau des origines-destinées, la valeur de chaque cellule de la table est calculée en fonction de l'ensemble des cas observés, soit chez les hommes soit chez les femmes. L'existence d'un dénominateur commun à toutes les cellules de la table rend possible l'addition des valeurs dans les cellules sur chacune des diagonales d'une telle table. Il devient donc possible de mesurer la mobilité sociale pour l'ensemble des hommes et des femmes ainsi que l'amplitude de cette mobilité, c'est-à-dire le nombre d'échelons franchis par rapport à la catégorie sociale des pères des répondants.

La table des origines-destinées

Pour illustrer de quelle manière la table des origines-destinées permet d'évaluer la mobilité sociale totale, on peut se référer au modèle stylisé de ce type de table présenté au tableau 6.6. Comme les catégories sont ordonnées selon un ordre hiérarchique, et que les répondants ainsi que leur père sont classés avec la même échelle, allant de la catégorie la plus élevée à la catégorie la moins élevée, il en résulte que tous les cas d'ascension sociale se trouvent sur un même côté de la diagonale principale d'un tel tableau et que tous les cas de mobilité descendante se présentent sur le côté opposé de cette diagonale.

Sur la diagonale principale allant du coin supérieur gauche au coin inférieur droit, toutes les valeurs des déplacements sont égales à « 0 », c'est-à-dire que les

pourcentages dans les cellules sur cette diagonale représentent la proportion des répondants avec une mobilité sociale nulle. Dans toutes les cellules immédiatement sous la diagonale principale, les cellules prennent la valeur « + », alors que les proportions des individus dans ces cellules indiquent une progression d'un degré dans l'échelle des catégories professionnelles. En additionnant les valeurs dans les cellules situées sur cette sous-diagonale, on obtient la proportion des personnes qui ont effectué une ascension d'un échelon dans l'échelle socio-économique.

À mesure que l'on passe sur des sous-diagonales inférieures de plus en plus éloignées de la diagonale principale, on peut établir la proportion des individus qui ont réussi une ascension d'un nombre de plus en plus élevé d'échelons. Dans les tables que nous présentons, le fils dont le père était « exploitant ou ouvrier agricole » et qui sera devenu « cadre supérieur ou membre d'une profession libérale » aura gravi le plus grand nombre possible d'échelons professionnels, soit une progression égale à « + + + + + + » ou six échelons.

La mobilité professionnelle peut également être descendante; dans la table origines-destinées, les répondants confrontés à une telle régression sociale se retrouvent sur les sous-diagonales situées au-dessus de la diagonale principale. Plus on s'éloigne de la diagonale principale, plus la régression sociale sera grande, pouvant atteindre une régression maximale égale à « - - - - - - », ou à six échelons.

Tableau 6.6

Modèle stylisé de la mobilité professionnelle intergénérationnelle par échelon en fonction de la classification des professions selon l'échelle PPM

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
	%							
1. Cadres sup./Prof. lib.	0	-	--	---	----	-----	-----	%
2. Cadres int./semi-prof	+	0	-	--	---	----	-----	%
3. Cols blancs (qualifiés)	++	+	0	-	--	---	----	%
4. Cols bleus (qualifiés)	+++	++	+	0	-	--	---	%
5. Cols blancs (non qualifiés)	++++	+++	++	+	0	-	--	%
6. Cols bleus (non qualifiés)	+++++	++++	+++	++	+	0	-	%
7. Expl. et trav. agricoles	+++++	+++++	++++	+++	++	+	0	%
Total	%	%	%	%	%	%	%	100 %

Note : Le symbole + indique une ascension de 1 échelon dans l'échelle des professions.

Le symbole - indique une régression de 1 échelon dans l'échelle des professions.

Le symbole 0 qu'il n'est survenu ni mobilité ascendante ni mobilité descendante.

La mobilité sociale chez les hommes

Les tableaux 6.7a et 6.7b présentent la table de mobilité sociale basée sur la situation professionnelle des répondants et celle de leur père en fonction des origines-destinées. Les résultats ont été omis dans plusieurs cellules, généralement parce qu'ils représentaient une population moindre que 15 000 personnes après pondération, soit une proportion de la population inférieure à 1,2 % environ dans le cas des hommes et à 1,7 % dans celui des femmes. Un aussi faible effectif ne permet pas d'établir une estimation fiable pour les pourcentages dans ces cellules. Même s'il eut été souhaitable de pouvoir établir les valeurs pour toutes les cellules du tableau, il demeure néanmoins possible de préciser les traits les plus marquants de la mobilité professionnelle.

Chez les hommes, c'est dans la catégorie des « cols bleus non qualifiés » que l'on retrouve les cas les plus fréquents de personnes sans mobilité (diagonale

Tableau 6.7a

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines-destinées, classification à sept catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
	%							
Hommes								
1. Cadres sup./prof. lib.	2,8	2,7	--	1,2	--	--	--	8,7
2. Cadres int./semi-prof.	1,2	2,1	--	--	1,5	--	--	7,6
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	1,5	--	--	--	--	5,5
4. Cols bleus (qualifiés)	3,6	3,8	--	7,2	3,6	5,5	--	25,1
5. Cols blancs (non qualifiés)	1,6	--	--	--	--	1,7	--	7,7
6. Cols bleus (non qualifiés)	3,3	3,6	2,6	6,0	3,2	11,1	--	30,2
7. Expl. et trav. agricoles	2,0	1,2	--	4,4	--	4,4	1,5	15,2
Total	15,7	15,2	8,1	21,3	12,7	24,5	2,6	100,0
Femmes								
1. Cadres sup./prof. lib.	--	2,8	--	--	1,7	--	--	7,6
2. Cadres int./semi-prof.	1,7	--	--	--	2,8	--	--	7,8
3. Cols blancs (qualifiés)	--	--	--	--	2,7	--	--	6,2
4. Cols bleus (qualifiés)	3,4	5,4	6,1	--	9,6	4,5	--	29,7
5. Cols blancs (non qualifiés)	--	1,9	--	--	2,4	--	--	8,0
6. Cols bleus (non qualifiés)	2,6	3,3	5,2	--	9,9	4,6	--	26,5
7. Expl. et trav. agricoles	--	2,1	3,1	--	3,9	2,6	--	14,3
Total	12,2	18,3	19,7	--	33,1	13,7	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

principale) avec 11,1 % du total des répondants, suivie de la catégorie des « cols bleus qualifiés » avec 7,2 %. En d'autres termes, les individus sans mobilité sont demeurés dans la même catégorie professionnelle que leur père.

Le cas le plus fréquent de mobilité ascendante (sous la diagonale principale) se rencontre chez les « cols bleus qualifiés » dont le père était « col bleu non qualifié ». Cette situation regroupe 6,0 % des répondants et le déplacement représente une ascension de 2 échelons. On retrouve ensuite le cas des « cols bleus qualifiés », dont le père appartenait à la catégorie des « exploitants ou travailleurs agricoles », comptant pour une proportion de 4,4 % de la main-d'oeuvre masculine, dont l'ascension atteint 3 échelons. On peut aussi mentionner le cas des « cols bleus non qualifiés » dont le père était « exploitant ou ouvrier agricole », représentant également une proportion de 4,4 % de la main-d'oeuvre masculine, avec une ascension d'un échelon.

Au dessus de la diagonale principale, le cas de régression le plus fréquent chez les hommes survient chez les « cols bleus non qualifiés » dont le père appartenait à la catégorie des « cols bleus qualifiés », soit 5,5 % de la main-d'oeuvre, avec une

Tableau 6.7b

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines-destinées, classification à cinq catégories, selon le sexe, Québec, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)					
	1	2	3	4	5	Total
	%					
Hommes						
1. Cadres sup./prof. lib.	2,8	2,7	1,9	1,2	--	8,7
2. Cadres int./semi-prof.	1,2	2,1	1,6	2,7	--	7,6
3. Travailleurs qualifiés	4,7	4,5	10,3	10,6	--	30,6
4. Travailleurs non qualifiés	4,9	4,7	10,4	17,2	--	37,8
5. Expl. et trav. agricoles	2,0	1,2	5,1	5,5	1,5	15,2
Total	15,7	15,2	29,4	37,2	2,6	100,0
Femmes						
1. Cadres sup./prof. lib.	1,2	2,8	--	2,6	--	7,6
2. Cadres int./semi-prof.	1,7	--	--	3,1	--	7,8
3. Travailleurs qualifiés	4,3	6,6	7,9	16,9	--	35,9
4. Travailleurs non qualifiés	3,8	5,2	7,6	17,7	--	34,4
5. Expl. et trav. agricoles	--	2,1	3,6	6,5	--	14,3
Total	12,2	18,3	21,7	46,8	--	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

régression de 2 échelons. On observe ensuite la situation des « cols blancs non qualifiés » dont le père était « col bleu qualifié », soit 3,6 % de la main-d'oeuvre, avec une régression d'un échelon.

Le principe de la proximité sociale

Les interactions entre les deux catégories rassemblant les occupations de cols bleus, auxquelles s'ajoute la catégorie des « cols blancs non qualifiés », paraissent définir une structure d'échanges intenses de statuts sociaux chez les hommes. Si l'on trace un rectangle imaginaire autour des statistiques présentées pour ces trois catégories, tant pour les répondants que pour les catégories correspondantes pour les pères, on constate, au tableau 6.7a, que les cas de régression sociale sont tout aussi nombreux que les cas d'ascension sociale. Enfin, sur un total de 49 cellules, ces 9 cellules rassemblent à elles seules 40,4 % des travailleurs masculins.

La catégorie « cols blancs non qualifiés », qui se trouve insérée entre les deux catégories de cols bleus, accueille en proportion comparable des hommes en ascension venant des « cols bleus non qualifiés » et des hommes en régression sociale en provenance des « cols bleus qualifiés ». Les mouvements d'échange avec les catégories de cols bleus laissent croire que la catégorie des « cols blancs non qualifiés » appartient aux mêmes références sociales que celle des cols bleus.

Autant les fils de « cols bleus non qualifiés » parviennent à devenir « cols bleus qualifiés », autant une proportion comparable de fils de « cols bleus qualifiés » se retrouvent « cols bleus non qualifiés ». Dans ce dernier cas, il faut néanmoins être prudent avant de considérer de tels déplacements comme une régression sociale, car il pourrait s'agir de jeunes travailleurs dont l'entrée sur le marché du travail est récente et qui peuvent se trouver sur un parcours d'insertion les conduisant éventuellement au statut de travailleur qualifié. Cependant, dans le cas présent, les fils des « cols bleus qualifiés » qui ont régressé au statut de « cols bleus non qualifiés » ne présentent pas une distribution selon l'âge différente des fils de cols bleus qualifiés qui sont sans mobilité ou même de l'ensemble des fils des « cols bleus qualifiés ». Il est donc permis de douter qu'une telle régression constitue l'étape initiale d'un processus d'insertion professionnelle et qu'elle constitue un statut transitoire.

Dans le cas d'une telle structure d'échange, on peut donc parler de mobilité de proximité. Selon Merllié, le principe général de proximité sociale veut que « *la distribution des statuts sociaux entre les générations associe, diversement selon les catégories et les contextes historiques et sociaux, une tendance à la stabilité du statut social à des situations relativement proches* » (Merllié et Prévot, 1991, p. 77).

On peut agrandir ce rectangle en ajoutant les répondants fils des « exploitants/travailleurs agricoles »; ce rectangle élargi couvre l'univers des cols bleus dans son acception la plus étendue. Ces 12 cellules rassemblent alors 50,3 % des travailleurs. Les individus en provenance du secteur agricole sont allés à parts égales entre les « cols bleus qualifiés » et les « cols bleus non qualifiés ». On peut présumer ici que

ces mouvements constituent, dans la majorité des cas, des déplacements « forcés », découlant de la réduction considérable des places ou des emplois disponibles dans le secteur agricole au cours des dernières décennies.

Dans ce dernier cas, la direction prise par les individus mobiles se trouve en quelque sorte déterminée par la classification employée; comme la catégorie des « exploitants/travailleurs agricoles » est la plus basse de la classification, toute sortie de cette catégorie ne peut résulter qu'en une ascension sociale vers des catégories situées à un palier supérieur de la hiérarchie. Ces cas de mobilité apparaissent ainsi comme doublement contraints : par la structure formelle de la classification employée (qui place les « exploitants/travailleurs agricoles » au bas de l'échelle de classification) et par l'évolution économique (qui a entraîné une coupe sombre du nombre de places disponibles dans le secteur agricole).

Chez les hommes, cette mobilité contrainte semble être demeurée soumise dans une large mesure aux règles de la proximité, de sorte que la majorité des déplacements se sont effectués vers les catégories proches, en termes socio-économiques, des cols bleus (Merllié, 1994, p. 72; Creese, Guppy et Meissner, 1991, p. 29; Merllié et Prévot, 1991, p. 56). Les déplacements entre les deux catégories supérieures de la classification des répondants dont les pères appartenaient aux mêmes catégories semblent également relever d'une semblable logique de la proximité sociale.

Le principe de l'ascension sociale : scolarité et mobilité

Un autre principe semble cependant à l'oeuvre dans la table de mobilité, c'est celui de l'ascension sociale. Si l'on trace un rectangle englobant les deux catégories supérieures pour les répondants et les échelons à partir du bas de la classification jusqu'à la catégorie des « cols bleus qualifiés » dans le cas des pères, on voit la distance sociale parcourue par la majorité des répondants qui ont accédé à la catégorie des « cadres supérieurs/professions libérales » ou à celle des « cadres intermédiaires/semi-professionnels ». Des fils d'agriculteurs sont devenus cadres supérieurs ou membres des professions libérales en aussi grand nombre que ceux qui sont demeurés dans le secteur agricole. Des fils de « cols bleus non qualifiés » sont arrivés au sommet de l'échelle socio-économique en proportion aussi grande que ceux qui sont parvenus à la catégorie de « cols blancs non qualifiés ». Autant de fils de « cols bleus qualifiés » ont atteint le sommet de l'échelle que ceux qui sont devenus « cols blancs non qualifiés ». Quelle force sous-tend une mobilité aussi grande? Y a-t-il des facteurs repérables qui font la différence entre les gens de même origine sociale?

L'une des principales variables à considérer est celle de la scolarité. Est-ce que la scolarité des individus qui se trouvent dans le sous-ensemble des personnes que caractérise le principe de la proximité diffère de manière significative de celle des individus que favorise le principe de l'ascension sociale? Dans les cas où prévaut la logique de la proximité, c'est-à-dire chez les hommes dont le père appartient à

l'une ou l'autre des catégories incluant les « cols bleus qualifiés » jusqu'aux « exploitants/travailleurs agricoles » et qui occupent eux-mêmes une profession allant de « col bleu qualifié » à « col bleu non qualifié », la proportion des individus avec une scolarité qui ne dépasse pas le diplôme de niveau secondaire est de 66,2 %. La proportion des personnes avec un diplôme collégial ou une scolarité universitaire est de 18,1 %.

Chez les individus où s'affirme la logique de l'ascension sociale, c'est-à-dire chez les hommes dont le père appartient aux mêmes catégories, mais qui se trouvent eux-mêmes chez les « cadres supérieurs/professions libérales » ou les « cadres intermédiaires/techniciens », la proportion des individus avec une scolarité qui ne dépasse pas le diplôme de niveau secondaire est de 23,1 %. La proportion des personnes avec un diplôme collégial ou une scolarité universitaire est de 63,3 %.

Enfin, chez les hommes dont le père appartient à la catégorie « cadres supérieurs/professions libérales » ou « cadres intermédiaires/techniciens » et qui se trouvent eux-mêmes dans l'une de ces deux catégories, la proportion des individus avec une scolarité qui ne dépasse pas le diplôme de niveau secondaire est de 5,9 %. La proportion des personnes avec un diplôme collégial ou une scolarité universitaire est de 85,4 %; la proportion des individus avec un bac universitaire ou un diplôme d'études postgraduées est de 60,4 %.

Sommaire de la mobilité masculine

Le tableau 6.8 présente le sommaire de la mobilité par échelon entre les fils et leur père. On y retrouve la proportion des hommes et des femmes correspondant aux divers degrés d'ascension ou de régression sociale. Dans le cas des hommes, 27,3 % des répondants ne présentent aucune mobilité sociale entre les générations, c'est-à-dire que les fils demeurent dans la même catégorie professionnelle que leur père. On observe une mobilité ascendante chez 48,5 % des hommes; il s'agit en général d'une mobilité de faible portée, puisque environ la moitié des cas d'ascension ne dépassent pas 2 échelons.

La mobilité descendante s'avère moins fréquente que la mobilité ascendante et ne touche que 24,3 % des hommes. La régression dans l'échelle des professions n'est en général pas de grande ampleur alors que, dans près de 75 % des cas, il s'agit d'une régression limitée à 1 ou 2 échelons.

Enfin, la coexistence du principe d'ascension sociale et de celui de proximité paraît avoir freiné, chez les hommes en emploi, la mise en place d'une logique de la régression sociale. Comme le tableau 6.8 l'indique, les cas de régression de plus de deux échelons sont peu fréquents et concernent 6,2 % des hommes. Par ailleurs, les cas de régression de 5 ou 6 échelons paraissent exceptionnels. À l'inverse, les cas d'ascension de plus de deux échelons impliquent 24,1 % des hommes. Plus remarquable encore, 6,4 % des hommes, soit une proportion près de 36 fois plus grande que celle des cas de régression d'ampleur comparable, ont connu une ascension sociale de 5 ou 6 échelons.

Par contre, l'approche de la mobilité sociale, en ne tenant compte que des personnes en emploi au cours de la dernière année, écarte du champ de l'analyse les exclus du marché du travail tels les chômeurs chroniques ou de longue durée ainsi que les prestataires de la sécurité du revenu. L'inclusion de ces personnes dans les tables de la mobilité laisserait peut-être apparaître avec netteté une logique de la régression sociale.

La mobilité sociale chez les femmes

Le tableau 6.7a nous permet également de dresser le portrait de la mobilité entre les femmes et leur père. Il faut d'abord constater que les cas où l'on retrouve une proportion importante de femmes sans aucune mobilité relativement à leur père ne sont pas fréquents. On ne les retrouve en proportion significative que dans le cas des répondantes dont le père était « col bleu non qualifié », soit 4,6 % du total des femmes. Le sommaire de la mobilité, présenté au tableau 6.8, nous apprend que la proportion totale de femmes sans mobilité professionnelle atteint 12,3 %, proportion largement inférieure à celle des hommes.

Tableau 6.8

Mobilité professionnelle intergénérationnelle par échelon de la population active de 25-64 ans, en fonction de la classification des professions selon l'échelle PPM, selon le sexe, classification à sept catégories, Québec, 1986¹

Mobilité par échelon	Hommes	Femmes
	Fils/père	Fille/père
	%	
Mobilité ascendante	48,5	58,8
Gain de 6 échelons	2,0	1,2
Gain de 5 échelons	4,5	4,7
Gain de 4 échelons	5,9	7,5
Gain de 3 échelons	11,7	11,1
Gain de 2 échelons	12,8	12,7
Gain de 1 échelon	11,6	21,6
Aucune mobilité	27,3	12,3
Mobilité descendante	24,3	28,9
Perte de 1 échelon	9,8	14,9
Perte de 2 échelons	8,3	8,1
Perte de 3 échelons	3,8	3,1
Perte de 4 échelons	2,2	2,0
Perte de 5 échelons	0,1	0,9
Perte de 6 échelons	--	--
Total	100,0	100,0

1- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

Le cas le plus fréquent d'ascension professionnelle chez les femmes se trouve dans la catégorie des « cols blancs non qualifiés » dont le père appartenait à la catégorie des « cols bleus non qualifiés », soit une ascension d'un échelon, comptant pour 9,9 % de la main-d'oeuvre féminine. Le cas des femmes dont le père était « col bleu qualifié » et qui ont elles-mêmes accédé à la catégorie des « cols blancs qualifiés » arrive au second rang dans l'ordre d'importance pour l'ascension sociale, avec 6,1 % des femmes, soit une progression d'un échelon.

On peut également souligner le cas de l'ascension sociale des femmes dont le père était « col bleu qualifié » et qui appartiennent aux « cadres intermédiaires/semi-professionnelles », avec 5,4 % des femmes (ascension de 2 échelons) ou de celles qui ont atteint la catégorie des « cadres supérieurs/professions libérales » avec 3,4 % des femmes (ascension de 3 échelons).

La logique de la proximité semble aussi à l'oeuvre chez les femmes. En effet, on observe chez les « cols blancs non qualifiés » autant d'entrées résultant d'un mouvement ascendant de femmes dont l'origine se trouve chez les « cols bleus non qualifiés » que d'un mouvement descendant de femmes dont le père était « col bleu qualifié ». De plus, la catégorie des « cols blancs qualifiés » paraît également relever du principe de la proximité chez les femmes et constituer la contrepartie féminine de la catégorie des « cols bleus qualifiés » chez les hommes. Ainsi, dans le cas des femmes, la logique de la proximité paraît s'être adaptée aux spécificités de la structure de l'emploi féminin. À moins que l'effet n'ait joué en sens inverse et que la seconde ne constitue le résultat de la première.

Enfin, la logique de l'ascension sociale paraît aussi s'appliquer chez les femmes : une proportion élevée de celles qui font partie des deux catégories supérieures de l'échelle socio-économique ont franchi plusieurs échelons dans leur parcours social.

Comme chez les hommes, les femmes dont le cheminement social répond à la logique de la proximité présentent des caractéristiques, en termes de scolarité, différentes de celles dont le parcours relève de la logique de l'ascension sociale. Chez les premières, 71,0 % ont une scolarité qui ne dépasse pas le niveau du diplôme d'études secondaires et 13,1 % ont une scolarité correspondant à un diplôme de niveau collégial ou plus. Chez les secondes, 19,8 % ont une scolarité dont le niveau ne dépasse pas le diplôme d'études secondaires et 65 % ont une scolarité correspondant au diplôme de niveau collégial ou plus. Enfin, chez les femmes dont le père appartient à la catégorie des « cadres supérieurs/professions libérales » ou à celle des « cadres intermédiaires/techniciens » 10,0 % ont une scolarité qui ne dépasse pas le niveau du diplôme d'études secondaires et 85,0 % ont une scolarité correspondant à un diplôme de niveau collégial ou plus. Dans ce dernier cas, la proportion des femmes avec un bac universitaire ou un diplôme d'études postgraduées est de 43,7 %.

Le sommaire établi au tableau 6.8 indique que 58,8 % des femmes présentent une mobilité ascendante; une telle proportion s'avère nettement plus élevée que chez les hommes. Il faut cependant se garder de tirer prématurément une conclusion trop optimiste sur la mobilité professionnelle des femmes.

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est survenue au moment où la société québécoise connaissait sa phase la plus intense de tertiarisation des activités économiques; les emplois se créaient essentiellement dans le secteur tertiaire, et ces emplois étaient en grande partie des emplois de cols blancs. Ce sont donc ces emplois disponibles que les femmes ont occupés, alors que le nombre des emplois de cols bleus est demeuré à un niveau généralement beaucoup plus stable. Ainsi au tableau 6.3, on remarque que le nombre des emplois de cols blancs est passé de 670 405 à 1 016 440 entre 1971 et 1986 seulement, soit une hausse de 346 035 et que les femmes sont allées chercher 323 200 de ces nouveaux emplois, soit une proportion supérieure à 90 %. En outre, les femmes ont obtenu environ la moitié des emplois créés chez les « cadres supérieurs/professions libérales » et chez les « semi-professionnels/techniciens » au cours de cette période.

Par ailleurs, l'effet de segmentation entre les emplois dits « féminins » et ceux dits « masculins » a pu jouer, du fait qu'au début même des années 1970, les femmes occupaient déjà principalement des emplois de cols blancs et n'avaient pu établir de traditions féminines dans une grande proportion des secteurs d'activités où prédominaient les emplois de cols bleus et particulièrement les emplois de cols bleus qualifiés.

La mobilité structurelle et la mobilité de circulation

Le tableau 6.9 permet de distinguer la mobilité de circulation de la mobilité structurelle. La mobilité de circulation est obtenue de manière résiduelle : il s'agit de la proportion de la main-d'oeuvre qui reste, après déduction des travailleurs sans mobilité et des personnes dont la mobilité résulte des changements de la structure des professions.

On ne peut préciser si le mouvement d'un individu en particulier résulte de la mobilité de circulation ou de la mobilité structurelle. Le fractionnement de la mobilité entre ses composantes est une opération conceptuelle qui relève du niveau de la société globale et non de celui des individus (Merllié, 1994, p. 100). Parfois appelée mobilité « nette », la mobilité de circulation traduit donc le degré d'ouverture, ou si l'on préfère, la fluidité des structures économiques. La mobilité structurelle représente, pour sa part, la composante « obligée » de la mobilité, du fait qu'elle résulte de la transformation de la structure des occupations des répondants par rapport à celle de leur père. On la calcule à partir de l'indice de dissimilarité, basé sur la somme des différences absolues entre les proportions des pères et des fils dans chaque catégorie professionnelle.

À titre d'exemple, l'écart absolu entre la proportion des pères et des répondants dans la catégorie « cadres supérieur/profession libérales » est de 6,9 points

Tableau 6.9

Écarts entre les catégories professionnelles des répondants et celles de leur père, population active de 25-64 ans, selon le sexe, classification à sept catégories, Québec, 1986^{1, 2, 3}

Catégorie professionnelle	Pères	Fils	Écart absolu	%		
				Pères	Filles	Écart absolu
1. Cadres sup./prof. lib.	8,7	15,7	6,9	7,6	12,2	4,7
2. Cadres int./semi-prof.	7,6	15,2	7,6	7,8	18,3	10,4
3. Cols blancs (qualifiés)	5,5	8,1	2,6	6,2	19,7	13,5
4. Cols bleus (qualifiés)	25,1	21,3	3,8	29,7	2,0	27,7
5. Cols blancs (non qualifiés)	7,7	12,7	5,0	8,0	33,1	25,1
6. Cols bleus (non qualifiés)	30,2	24,5	5,6	26,5	13,7	12,7
7. Expl. et trav. agricoles	15,2	2,6	12,6	14,3	1,0	13,2
Total de la colonne	100,0	100,0	44,2	100,0	100,0	107,3

1- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 1 272, femmes = 1 061.

2- **Mobilité structurelle** : fils = $(44,2/2) = 22,1 \%$, filles = $(107,3/2) = 53,7 \%$.

3- **Mobilité de circulation** = $100 - (\text{Proportion des répondants sans mobilité}) - (\text{Mobilité structurelle})$

Hommes = $100 - 27,3 - 22,1 = 50,6 \%$.

Femmes = $100 - 12,3 - 53,7 = 34,0 \%$.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

de pourcentage. Pour l'ensemble des sept catégories de la classification PPM, la somme des écarts absolus est de 44,2 points chez les hommes et de 107,3 points chez les femmes. Ces points d'écart représentent la différence entre la structure occupationnelle des répondants et celle de leur père et constitue un indicateur de l'effet de la transformation des structures économiques. En divisant par 2 (pour ramener les points d'écart à une base de 100 %), on obtient un indicateur de la mobilité dite « structurelle » résultant de la transformation des structures occupationnelles.

La note 2 du tableau 6.9 indique en effet que 53,7 % de la mobilité intergénérationnelle des femmes est de nature structurelle, donc « obligée », contre 22,1 % dans le cas des hommes. La mobilité de circulation constitue la valeur résiduelle qui subsiste après que l'on a déduit la proportion des répondants sans mobilité et la part des répondants dont la mobilité est attribuable à des causes structurelles. Ainsi, avec la classification PPM à sept catégories, 50,6 % des hommes ont fait l'objet d'une mobilité dite de « circulation », qu'elle soit ascendante ou descendante. Chez les femmes, la mobilité de circulation ne touche que 36,7 % des répondantes, en raison de l'importance considérable prise par la mobilité structurelle.

Si l'on opte pour la classification PPM réduite à cinq catégories, on constate que la mobilité de circulation des hommes et des femmes devient davantage comparable, alors qu'elle atteint 51,6 % pour les hommes contre 43,5 % pour les fem-

mes. C'est donc l'existence de la « frontière » entre cols blancs et cols bleus qui caractérise la plus faible ouverture du marché du travail à l'égard des femmes; dès que la classification élimine cette différence, les hommes et les femmes se trouvent en présence d'une structure occupationnelle dont la fluidité devient à peu près comparable.

La contraction de la table des origines-destinées a pour effet de réduire considérablement l'écart entre la mobilité structurelle des hommes et des femmes qui se situe respectivement dans ce cas à 14,5 % pour les hommes contre 27,4 % pour les femmes. Le portrait de la mobilité intergénérationnelle devient alors substantiellement différent avec la classification PPM à cinq catégories. À ce moment, 33,9 % des hommes se trouvent sans mobilité contre 29,1 % des femmes; 44,2 % des hommes connaissent une ascension professionnelle contre 42,8 % pour les femmes.

Le recours à une échelle PPM à cinq catégories permet donc d'éliminer en bonne partie la segmentation des occupations entre les hommes et les femmes pour les emplois de cols blancs et de cols bleus; cette contraction de la table de mobilité se traduit par une ascension professionnelle des hommes et des femmes comparable tout en réduisant de moitié l'effet de la mobilité structurelle observée chez les femmes.

En plus de supprimer l'effet de segmentation résultant de la distinction cols blancs/cols bleus, on peut éliminer l'effet de génération auquel pourrait être attribuable une partie du clivage entre les hommes et les femmes. Si la distribution des emplois masculins choisie comme référence était celle des fils au lieu d'être celle des pères, quelle serait alors l'importance de la mobilité structurelle? Ainsi, au tableau 6.9, l'écart absolu entre la proportion des pères (7,6 %) et celle des répondantes (12,2 %) est de 4,7 points de pourcentage pour la catégorie « cadres supérieurs/professions libérales ». Si l'on prend la distribution des fils comme référence, l'écart entre les répondants (15,7 %) et les répondantes (12,2 %) devient égal à 3,5 points de pourcentage. En faisant le même calcul pour chacune des catégories de l'échelle PPM, on peut obtenir un indice de dissimilarité duquel l'effet de génération est en principe déduit. Au terme de ce calcul, la valeur obtenue pour la mobilité de nature structurelle serait de l'ordre de 12,8 points de pourcentage chez les femmes, alors qu'elle serait par définition nulle chez les hommes dans ces circonstances.

La plus grande part de cette mobilité structurelle (8,5 points de pourcentage) résulte de la répartition différente des catégories des emplois qualifiés et des emplois non qualifiés entre les hommes et les femmes. Cet écart s'explique par la répartition différente des hommes et des femmes selon les catégories professionnelles, les femmes étant surreprésentées en 1986 chez les cols non qualifiés et principalement chez les « cols blancs non qualifiés » et les hommes étant surreprésentés chez les cols qualifiés, surtout chez les « cols bleus qualifiés ».

La mobilité intergénérationnelle comparée

La comparaison avec le Canada

Le tableau 6.10 présente la table des origines-destinées pour l'ensemble du Canada. Si l'on compare ce tableau avec la table 6.7a qui présente les résultats pour le Québec, on constate que la structure des occupations des hommes et celle des femmes pour l'ensemble des répondants du Canada ne diffère pas de façon sensible de celle du Québec. On y retrouve néanmoins quelques différences dignes de mention. Ainsi, chez les hommes, la catégorie des « semi-professionnels/techniciens » et celle des « exploitants/travailleurs agricoles » regroupent un pourcentage de la main-d'oeuvre plus important qu'au Québec, alors qu'il semble que les deux catégories des cols bleus rassemblent une proportion moins grande de la population. Chez les femmes, les écarts s'avèrent moins importants et demeurent inférieurs à un point de pourcentage dans toutes les catégories.

Tableau 6.10

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines-destinées, classification à sept catégories, selon le sexe, Canada, 1986^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
	%							
Hommes								
1. Cadres sup./prof. lib.	2,2	3,3	0,8	0,8	0,8	0,7	--	8,8
2. Cadres int./semi-prof.	1,5	1,9	1,3	1,6	1,1	1,3	--	8,6
3. Cols blancs (qualifiés)	1,3	1,3	0,9	0,7	0,9	0,7	--	5,9
4. Cols bleus (qualifiés)	3,3	4,0	1,4	7,8	2,3	6,2	--	25,2
5. Cols blancs (non qualifiés)	1,4	1,8	0,7	0,9	1,1	1,4	--	7,5
6. Cols bleus (non qualifiés)	3,0	4,2	1,6	5,9	2,8	8,8	--	26,6
7. Expl. et trav. agricoles	1,6	2,5	0,8	3,7	0,8	4,6	3,3	17,3
Total	14,3	19,0	7,6	21,3	9,7	23,8	4,3	100,0
Femmes								
1. Cadres sup./prof. lib.	2,0	2,3	2,0	--	2,4	0,4	--	9,3
2. Cadres int./semi-prof.	2,0	1,8	1,9	--	2,3	0,9	--	9,0
3. Cols blancs (qualifiés)	1,3	1,5	1,5	--	1,9	0,6	--	6,8
4. Cols bleus (qualifiés)	2,6	4,6	6,7	0,9	8,5	3,6	--	26,9
5. Cols blancs (non qualifiés)	1,1	1,6	1,4	--	1,9	0,8	--	6,9
6. Cols bleus (non qualifiés)	2,4	4,3	4,3	0,4	9,8	4,2	--	25,5
7. Expl. et trav. agricoles	1,6	2,5	2,8	--	4,5	2,9	1,1	15,7
Total	13,0	18,6	20,6	1,9	31,3	13,3	1,4	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 3 872, femmes = 3 231.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

Le tableau 6.11 fait la synthèse de la mobilité au Canada sous ses différentes formes. Il en ressort que les différentes composantes de la mobilité prennent une importance à peu près comparable tant au Québec (tableau 6.9) qu'au Canada. La proportion des répondants sans mobilité est à peu de chose près la même au Canada et au Québec : 26,0 % et 27,3 % chez les hommes respectivement, contre 13,4 % et 12,3 % chez les femmes. La part de la mobilité structurelle semble un peu moins élevée dans l'ensemble du Canada que pour le Québec, mais cela peut être attribuable au fait que les transformations des structures économiques ont été un peu plus récentes et plus rapides au Québec.

Enfin, les structures sociales paraissent un peu plus fluides pour les hommes dans l'ensemble du Canada, alors que 54,1 % d'entre eux présentent des déplacements d'une catégorie socio-économique à l'autre attribuables à la mobilité de circulation, contre 50,6 % au Québec. Dans le cas des femmes, la mobilité de circulation est à peine moins grande au Canada (35,0 %) qu'au Québec (36,7 %). Le fait de ramener le nombre de catégories socio-économiques à cinq a pour résultat d'éliminer tout écart significatif entre la mobilité de circulation tant des hommes que des femmes entre le Québec et le Canada. La proportion des hommes sans mobilité au Canada est un peu plus grande, par 1,5 point de pourcentage, que celle du Québec, alors que la proportion des femmes sans mobilité est plus grande au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Tableau 6.11

Écarts entre les catégories professionnelles des répondants et celles de leur père, de la population active de 25-64 ans, selon le sexe, classification à sept catégories, Canada, 1986^{1, 2, 3}

Catégorie professionnelle	Pères	Fils	Ecart absolu	%		
				Pères	Filles	Ecart absolu
1. Cadres sup./prof. lib.	8,8	14,3	5,6	9,3	13,0	3,7
2. Cadres int./semi-prof.	8,6	19,0	10,4	9,0	18,6	9,7
3. Cols blancs (qualifiés)	5,9	7,6	1,7	6,8	20,6	13,8
4. Cols bleus (qualifiés)	25,2	21,3	4,0	26,9	1,9	25,0
5. Cols blancs (non qualifiés)	7,5	9,7	2,2	6,9	31,3	24,4
6. Cols bleus (non qualifiés)	26,6	23,8	2,9	25,5	13,3	12,2
7. Expl. et trav. agricoles	17,3	4,3	13,0	15,7	1,4	14,3
Total	100,0	100,0	39,8	100,0	100,0	103,2

1- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 3 872, femmes = 3 231.

2- **Mobilité structurelle** fils = $(39,8/2) = 19,9\%$ filles = $(103,2/2) = 51,6\%$

3- **Mobilité de circulation** = $100 - (\text{Proportion des répondants sans mobilité}) - (\text{Mobilité structurelle})$

Hommes = $100 - 26,0 - 19,9 = 54,1\%$

Femmes = $100 - 13,4 - 51,6 = 35,0\%$

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986*, fichier de microdonnées.

La comparaison entre 1986 et 1994

L'Enquête sociale générale réalisée par Statistique Canada en 1994 aborde de nouveau le thème de la mobilité sociale. Dans le cas du Québec, l'échantillon de 1994 est cependant moins important que celui de 1986, de sorte qu'il n'est pas possible de présenter des résultats aussi détaillés que ceux obtenus en 1986.

La principale question qui se pose est de savoir si la mobilité sociale mesurée en 1994 est comparable à celle observée en 1986, ou si les résultats plus récents sont divergents. Les tableaux 6.12 à 6.14 permettent en un coup d'oeil de vérifier que la mobilité sociale mesurée en 1994 est, à peu de chose près, tout à fait comparable à celle mesurée en 1986.

Cette constatation tend à se vérifier autant si l'on utilise la classification PPM à sept catégories que si l'on utilise la classification PPM à cinq catégories. Chez les hommes, la stabilité paraît remarquable tant au Canada qu'au Québec. Au Québec, vu la faible taille de l'échantillon disponible, les changements sont trop mineurs pour pouvoir affirmer que ces écarts sont statistiquement significatifs. Au Canada, la mobilité structurelle, mesurée avec la classification PPM à sept

Tableau 6.12

Mobilité professionnelle intergénérationnelle de la population active de 25-64 ans, table des origines-destinées, classification à cinq catégories, selon le sexe, Québec, 1994^{1, 2}

Catégorie professionnelle des pères	Catégorie professionnelle des répondants(es)					Total
	1	2	3	4	5	
	%					
Hommes						
1. Cadres sup./prof. lib.	3,4	1,6	1,4	2,4	--	8,8
2. Cadres int./semi-prof.	3,2	3,4	2,4	3,2	--	12,2
3. Travailleurs qualifiés	4,6	7,5	8,9	7,7	--	28,6
4. Travailleurs non qualifiés	5,2	6,7	7,6	15,1	1,3	35,9
5. Expl. et trav. agricoles	--	--	3,3	7,9	--	14,4
Total	17,4	20,4	23,6	36,4	2,3	100,0
Femmes						
1. Cadres sup./prof. lib.	--	3,2	--	1,8	--	6,2
2. Cadres int./semi-prof.	1,6	5,1	--	3,9	--	12,0
3. Travailleurs qualifiés	7,0	9,6	7,9	13,4	--	38,2
4. Travailleurs non qualifiés	4,6	5,3	7,2	16,1	--	33,8
5. Expl. et trav. agricoles	--	1,8	--	5,3	1,8	9,8
Total	14,1	25,0	17,6	40,6	2,8	100,0

1- Les cellules dont l'effectif est inférieur à 15 000 ont été supprimées.

2- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 466, femmes = 428.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1994*, fichier de microdonnées.

catégories, enregistre une faible baisse entre 1986 et 1994. Ce phénomène pourrait refléter la longue récession enregistrée au début des années 90, dont le Canada n'était pas encore sorti au début de 1994, à tout le moins en ce qui concerne l'emploi.

Comme la proportion des personnes sans mobilité est demeurée à peu près stable, la mobilité de circulation présente une légère hausse. Cela indiquerait que la structure sociale serait devenue plus fluide. Mais il ne s'agit pas nécessairement d'une bonne nouvelle, car la proportion des hommes qui ont connu une ascension sociale est moindre que celle observée en 1986, alors que la proportion des hommes qui ont subi une régression a augmenté.

Chez les femmes, la proportion des femmes sans mobilité semble augmenter entre 1986 et 1994; il s'agit d'un phénomène auquel il faut s'attendre puisque la proportion des femmes sans mobilité est encore largement inférieure à celle des hommes. Le fait le plus marquant paraît cependant provenir de la baisse de la mobilité structurelle dans la classification PPM à sept catégories. Puisque la mobilité structurelle des femmes provenait en grande partie du fait qu'elles occupaient en grande proportion des emplois de cols blancs relativement à leur père, il faut s'attendre à une baisse de cette mobilité. Une telle baisse peut reposer, d'une part, sur le ralentissement de la création d'emploi dans le secteur tertiaire et aussi sur le fait que les pères des répondantes de 1994 sont plus nombreux à occuper des emplois de cols blancs qu'ils ne l'étaient en 1986.

Tableau 6.13

Écarts absolus entre les catégories professionnelles de la population active pour les répondants et leur père, répondants de 25-64 ans, classification à cinq catégories, Québec, 1994^{1, 2, 3}

Catégorie professionnelle	Pères	Fils	Ecart absolu	%		
				Pères	Filles	Ecart absolu
				%		
1. Cadres sup./prof. lib.	8,8	17,4	8,6	6,2	14,1	7,9
2. Cadres int./semi-prof.	12,2	20,4	8,1	12,0	25,0	13,0
3. Travailleurs qualifiés	28,6	23,6	5,0	38,2	17,6	20,6
4. Travailleurs non qualifiés	35,9	36,4	0,4	33,8	40,6	6,8
5. Expl. et trav. agricoles	14,4	2,3	12,1	9,8	2,8	7,0
Total	100,0	100,0	34,3	100,0	100,0	55,2

1- Le nombre d'observations est le suivant : hommes = 466, femmes = 428.

2- **Mobilité structurelle** fils = $(34,3/2) = 17,15\%$ filles = $(55,2/2) = 27,6\%$

3- **Mobilité de circulation** = $100 - (\text{Proportion des répondants sans mobilité}) - (\text{Mobilité structurelle})$.

Hommes = $100 - 31,7 - 17,15 = 51,5\%$

Femmes = $100 - 31,1 - 27,6 = 41,3\%$

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1994*, fichier de microdonnées.

Tableau 6.14

Composantes de la mobilité dans la population active de 25-64 ans, selon le nombre de catégories socio-économiques, Québec et Canada, 1986 et 1994

Composantes de la mobilité	Hommes		Femmes	
	1986	1994	1986	1994
	%			
Québec				
Table de mobilité à sept catégories				
Sans mobilité	27,3	27,0	12,3	16,8
Mobilité de circulation	50,6	53,9	34,0	33,0
Mobilité structurelle	22,1	19,2	53,7	50,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Table de mobilité à cinq catégories				
Sans mobilité	33,9	31,7	29,1	31,1
Mobilité de circulation	51,6	51,5	43,5	41,3
Mobilité structurelle	14,5	17,2	27,4	27,6
Total	100,0	100,4	100,0	100,0
Canada				
Table de mobilité à sept catégories				
Sans mobilité	26,0	27,1	13,4	15,9
Mobilité de circulation	54,1	56,8	35,0	37,9
Mobilité structurelle	19,9	16,1	51,6	46,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Table de mobilité à cinq catégories				
Sans mobilité	32,3	32,8	30,7	28,0
Mobilité de circulation	51,8	51,1	43,7	46,1
Mobilité structurelle	16,0	16,1	25,6	25,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1986* et *Enquête sociale générale 1994*, fichiers de microdonnées.

Conclusion

L'analyse de la mobilité au Québec se voit imposer de sévères contraintes par la faible taille des échantillons disponibles, ce qui oblige à limiter le nombre de catégories des échelles socio-économiques. Il est malgré tout possible d'observer une mobilité sociale élevée, alors que, avec une classification réduite à sept échelons, plus de 70 % des hommes et près de 90 % des femmes se trouvent dans une catégorie sociale différente de celle de leur père.

Chez les hommes, la plus grande part de cette mobilité peut être attribuée à la grande ouverture des structures professionnelles qui autorisent les mouvements d'une catégorie à l'autre. Chez les femmes, la mobilité paraît répondre davantage à une dynamique structurelle. Une large part de cette « mobilité » résulte cependant de la forte concentration des emplois féminins dans des emplois de cols blancs. Malgré tout, la tertiarisation des structures économiques a largement profité aux femmes qui ont saisi l'occasion d'entrer massivement sur le marché du travail en occupant des emplois souvent plus avantageux, en terme de statut social, que ceux occupés par leur père.

Dans le cas des femmes, il faut se demander pendant combien de temps elles pourront profiter d'une conjoncture aussi exceptionnelle. Le secteur tertiaire a maintenant perdu une grande part de l'étonnante capacité à créer des emplois dont il a fait preuve au cours des années 70. Cela laisse penser que les caractéristiques de la mobilité des hommes et des femmes par rapport à leur père auront tendance à présenter des profils de plus en plus similaires. Il reste enfin à examiner la question de la mobilité des hommes et des femmes par rapport à leur mère.

Bibliographie

BÉLAND, François, 1987, « A Comparison of the mobility structures of francophones and anglophones in Québec 1954, 1964, 1974 », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 24, No 2, p. 232-251.

BERTAUX, Daniel, 1993, « Mobilité sociale : l'alternative », *Sociologie et société*, vol. XXV, No 2, p. 211-222.

BLISHEN, Bernard R., 1958, « The construction and Use of an Occupational Class Scale », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 24, No 44, Presses de l'Université de Toronto, p. 519-531.

BLISHEN, Bernard R., 1967, « A Socio-Economic Index for Occupations in Canada », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 4, No 1, Université de Calgary, p. 41-53.

BLISHEN, Bernard R. et Hugh A. McROBERTS, 1976, « A Revised Socioeconomic Index for Occupations in Canada », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 13, No 1, Université de Toronto, p. 71-79.

BLISHEN, Bernard R., William K. CARROLL et Catherine MOORE, 1987, « The 1981 Socioeconomic Index for Occupations in Canada », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 24, No 4, p. 465-488.

BOYD, Monica, John GOYDER, Frank E. JONES, Hugh McROBERTS, Peter C. PINEO et John PORTER, 1985, *Ascription and Achievement : Studies in Mobility and Status Attainment in Canada*, Presses de l'Université Carleton, 539 p.

BOYD, Monica, Mary Ann MULVIHILL et John MYLES, 1991, « Gender, power and postindustrialism », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 28, No 4, p. 407-436.

CARROLL, William K., 1987, « Which Women are More Proletarianized? Gender, Class and Occupation in Canada », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 24, No 4, p. 571-585.

CREESE, Gillian, Neil GUPPY, et Martin MEISSNER, 1991, *Mobilité sociale ascendante et descendante au Canada*, Enquête sociale générale, Série analytique, No 5, Statistique Canada, cat. 11-612F, 98 p.

CUIN, Charles-Henry, 1993, *Les sociologues et la mobilité sociale*, Presses universitaires de France, 304 p.

FOX, Bonnie J. et John FOX, 1987, « Occupational gender segregation in the Canadian labour force, 1931-1981 », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 24, No 3, p. 374-397.

GARON-AUDY, Muriel et Jacques DOFNY, 1969, « Mobilités professionnelles au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 1, No 2, p. 277-301.

GARON-AUDY, Muriel, avec la collaboration de Jacques DOFNY et Alberte ARCHAMBAULT, 1980, *Mobilités professionnelles et géographiques au Québec 1954 - 64 - 74*, Comité de la recherche socio-économique du ministère des Affaires sociales, Gouvernement du Québec, 61 p.

GOLLAC, Michel et LAULHÉ, Pierre, 1987, « La transmission du statut social : l'échelle et le fossé », *Économie et statistiques*, No 199-200, mai-juin, INSEE, p. 85-93.

GOUX, Dominique et MAURIN, Éric, 1994, « Changer de place en France aujourd'hui », dans le dossier La mobilité sociale aujourd'hui, *Sciences humaines*, No 45, Décembre, p. 19- 24.

HOUT, Michael, 1983, *Mobility Tables*, Sage University Paper Series on Quantitative Application in the Social Sciences, No 31, Sage Publications, Beverly Hills, 91 p.

MANLEY, Michael C., 1995, « The Intragenerational Occupational Task Mobility of Men and Women », *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 20, No 1, p. 1-29.

MAURIN, Louis, 1996, « La mobilité sociale en panne », *Problèmes économiques*, 17 avril, No 2 468, p. 1-4.

MERLLIÉ, Dominique et Jean PRÉVOT, 1991, *La mobilité sociale*, Éditions La Découverte, Paris, 125 p.

MERLLIÉ, Dominique, 1994, *Les enquêtes de mobilité sociale*, Coll. Le sociologue, Presses universitaires de France, Paris, 254 p.

McROBERTS, Hugh A., et Kevin SELBEE, 1981, « Trends in Occupational Mobility : Canada and the U.S. », *American Sociological Review*, vol. 46, No 4, p. 406-421.

PINEO, Peter C. et John PORTER, 1967, « Occupational Prestige in Canada », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 4, No 1, Université de Calgary, p. 24-40.

PINEO, Peter C., John PORTER et Hugh A. McROBERTS, 1977, « The 1971 Census and the Socioeconomic Classification of Occupations », *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 14, No 1, Université de Toronto, p. 91-102.

PINEO, Peter C., *Revisions of the Pineo-Porter-McRoberts Socioeconomic Classification of Occupations for the 1981 Census*, QSEP Research Report, No 125, Faculté des sciences sociales, Université McMaster, 15 p.

SHRYOCK, Henry S., Jacob S. SIEGEL et associés, 1971, *The Methods and Materials of Demography*, Bureau of the Census, U. S. Department of Commerce, p. 231-233, 262-263.